Prix : 3 euros

Juillet - Septembre 2013 - N° 25

MÉMOIRES

Revue de l'Institut d'Histoire Sociale
Cgt d'île - de - France

urif@cgt.fr

Nationaliser : toujours une bonne idée ?

(pages 3 à 9)

Mai 68 et les Unions locales CGT de Paris

(pages 10 à 16)

Le domaine de l'Audronnière à l'épreuve Solidarité syndicale et gestion médico-sociale

(pages17 à 23)

Cgt IHS Île-de-France
Institut d'Histoire Sociale

MÉMOIRES

Édito : On achève bien les vieux...

Au moment de la sortie de ce numéro, les salariés, les retraités sont mobilisés une nouvelle fois contre une attaque d'envergure contre les retraites. Cette mobilisation vient après celle contre l'ANI, qui commence déjà à faire des dégâts. En un an, gouvernement et patronat ont mené une dégradation sociale inacceptable.

L'argument pour reculer l'âge du départ à la retraite pose la question de savoir combien d'années un individu, selon le patronat, le gouvernement, les experts, a le droit de profiter de sa retraite avant de mourir.
« *Le problème du financement de la sécurité sociale ne sera pas résolu tant qu'on ne laissera pas les vieux malades mourir plus vite* » ; « *la problématique des dépenses de gériatrie ne sera résolue que si vous incitez les vieux à se dépêcher de mourir* ». Ce sont les propos d'un ministre japonais. Je pouvais croire que cela était lié à la culture japonaise, et qu'en France une telle position était impensable.

Erreur ! En 1981, Jacques Attali écrivait : « *Dès qu'il dépasse 60-65 ans, l'homme vit plus longtemps qu'il ne produit et il coûte cher à la société... Je suis en tant que socialiste contre l'allongement de la vie. L'euthanasie sera un des instruments essentiels de nos sociétés futures.* » Même Henri Emmanuelli déclare : « *La biologie fait qu'il faut se poser la question de la durée de cotisation* ». Enfin que dire de l'éditorial du « Quotidien du médecin » pour qui « *si nous étions extrêmement cyniques, il vaudrait mieux que meurent les gens qui veulent rester oisifs…* » Des propos provocateurs ? Pas sûr. Oui, depuis des années on vit plus longtemps et en bonne santé.

Avec l'austérité, tous ces vœux finissent par se réaliser. Avec les politiques d'austérité, l'espérance de vie sans incapacité recule aujourd'hui.
Les vieux vivraient grassement aux dépens des jeunes ? Va-t-on opposer les jeunes aux seniors ? En réponse à ces questions, les organisations de jeunesse appellent déjà leurs adhérents à se mobiliser dès le mois de septembre pour en finir avec l'austérité, relancer l'emploi et sa sécurisation, la formation et défendre le droit à la retraite. Jeunes, salariés, retraités, ensemble, défendons de meilleures conditions de vie !

Jean-Pierre Floret

Billet : *Farewell, Frenchie !*

Le sheriff de Nottingham était un vrai salaud. Par le pillage et le meurtre, il martyrisait le petit peuple saxon, qui n'avait trouvé qu'un homme des bois nommé Robin pour le défendre.
Le tyranneau normand faisait pire. Il obligeait les bouseux celtiques à écouter du français, lingua franca colonialiste, celle de Guillaume de Normandie, arrivé en 1066 avec une cargaison conquérante de termes bas latins.
Le populus britannicus fut obligé d'ingurgiter pendant des siècles une foule de mots barbares. Et impossible de s'en débarrasser. Aujourd'hui encore, l'anglais scientifique est truffé à plus de 60 % d'un vocabulaire directly imported from Rome, Athènes et Paris.
Et puis, comme Zorro, les Américains sont arrivés. Ils ont acheté les revues scientifiques internationales, les universités et les brevets, vendu des milliards de logiciels informatiques imposant une novlangue sans traduction. Pour jouer en World Cup, America first ! Sinon, game over… Pendant ce temps, la France flinguait avec application recherche, production industrielle, commerce extérieur, édition culturelle et promotion de sa langue. La ministre de l'Enseignement Supérieur vient de signer, pendant l'agonie, l'acte de décès du français scientifique. Certains s'en sont émus. Les autres ont dit « Bad luck ! ».
Les funérailles s'accompagneront de mesures complémentaires : la fermeture des Centres culturels et des lycées à l'étranger, la dissolution de la francophonie et l'arrêt des conférences littéraires sur Madame de Sévigné à l'Alliance française d'Ouzbekistan. On se consolera en lisant l'édition française de Mémoires Vives.

Gilbert Dubant,
Rédacteur en chef
de « Mémoires Vives »

Juillet - Août - Septembre 2013 - N° 25
Directeur de la publication : Joël Biard
Commission paritaire : N°0213G89502
Imprimerie : Planète Impression 91070 Bondoufle

Ont participé à la conception
et à la réalisation de ce numéro :

Pierre Benoit, Joël Biard, Gilbert Dubant,
Jean-Pierre Floret, Alain Gautheron.

Nationaliser : toujours une bonne idée ?

Le texte est celui d'une conférence donnée le 14 mai 2013 à l'Institut d'Histoire Sociale confédéral à Montreuil.

Par
Alain Gautheron

Le mot « nationalisations » est revenu récemment dans l'actualité. À propos du site Arcelor Mittal de Florange, en Lorraine, un ministre a évoqué l'hypothèse d'une nationalisation temporaire. Je vois là la version « publicisation » des pertes avant le retour de la privatisation des bénéfices. Le terme a été également utilisé à propos des participations de l'État dans des entreprises que le gouvernement envisagerait de vendre. Il y a là ni transparence, ni débat impliquant les citoyens sur l'enjeu des participations de l'État, mais seulement un gouvernement qui se comporte comme un actionnaire ordinaire.

Tout cela suscite dans les médias quelques rappels à l'emporte-pièce sur les nationalisations : « *Nationalisations sanctions de 1945/46, idéologiques de 1981, nécessaires pour reconstruire un pays, inadaptées dans une économie moderne et mondialisée, ni de gauche, ni de droite la preuve récente par General Motors….* »

Avec cet exposé, mon ambition est modeste et pourtant beaucoup plus vaste que l'angle sous lequel l'actualité réduit l'approche des nationalisations.

J'essaierai de rappeler comment, dans le mouvement ouvrier, chemine la revendication de nationalisation, quel contenu elle prend, sur quoi porte l'affrontement de classes en insistant notamment sur la période de la Libération, puis celle de 1981-82, sans oublier l'immense travail produit par la CGT afin de les façonner comme un levier du progrès économique, social et démocratique. (1)

Enfin, nous verrons ensemble en quoi la connaissance de cette Histoire peut nous aider à trouver des raisons d'espérer et de lutter aujourd'hui.

Les débats jusqu'à la Seconde Guerre Mondiale marquent profondément la suite, car les questions traitées portent sur la stratégie syndicale.

En France, à la fin du 19e siècle, un débat oppose « les possibilistes » et Jules Guesde. Parmi les premiers, Paul Brousse écrit dans « La propriété Collective et les Services Publics » (1883 réédité en 1910), qu'il faut « *fractionner le but final en plusieurs étapes pour le rendre possible... la concurrence appelle l'association mère du monopole et le monopole tôt ou tard amène l'intervention de l'État qui le résout en service public.* » Les services publics apparaissent alors comme un substitut à la révolution.

Le point de vue de Jules Guesde est bien différent. Il affirme dans « Services Publics et Socialisme » (1884) : « *Seule une société ayant absorbé ou fondu toutes les classes en une seule, également propriétaire et également productrice peut donner lieu à des services réellement publics. C'est-à-dire que l'instauration de ces derniers est subordonnée à la socialisation des moyens de production et d'échange, subordonnée elle même à la prise du pouvoir politique par le prolétariat et à l'expropriation de la classe capitaliste, ce qui est affaire de révolution.* »

Jules Guesde est opposé à l'extension du rôle de l'État, il craint qu'à l'État gendarme on ajoute l'État patron dont les salariés seraient « *tenus par le collet et par le ventre.* »

Ces affrontements prolongent ceux qui se déroulent en Allemagne et qui avaient amené Friedrich Engels à écrire dans « Anti-Dühring » en 1878 : « *Mais on a vu récemment, depuis que Bismarck s'est lancé dans les étatisations, apparaître certain faux socialisme qui même, çà et là, a dégénéré en quelque servilité, et qui proclame socialiste sans autre forme de procès, toute étatisation, même celle de Bismarck. Évidemment, si l'étatisation du tabac était socialiste, Napoléon et Metternich compteraient parmi les fondateurs du socialisme.* »

Avant 1914, un courant limité, animé par Albert Thomas et Edgard Milhaud, à la droite de la SFIO, associe la revendication de nationalisation à une pratique essentiellement parlementaire.

Ce courant avance des modalités qui au fil du temps ressurgissent régulièrement: une gestion tripartite (État, producteurs, consommateurs) ; le rachat, l'indemnisation du capital ; l'autonomie de gestion, et non l'étatisation.

Le CCN (Comité Confédéral National) de la CGT adopte les 15 et 16 décembre 1918 un programme minimum avec une évocation un peu floue « du retour à la Nation des richesses nationales ».

Lors du Congrès de Lyon, dans la résolution générale, Léon Jouhaux évoque la « *nationalisation industrialisée... des grands services de l'économie moderne.* »

Cette revendication est perçue par le courant révolutionnaire comme la justification et le

Jules Guesde

prolongement par la CGT, à majorité réformiste, des mécanismes « d'Union Sacrée » de la période de la guerre.

C'est dans les combats du Front Populaire et de la mobilisation antifasciste que l'objectif des nationalisations revient au premier plan. On note alors une évolution de l'attitude du PCF et des communistes dans la CGT : si la transformation socialiste de la société demeure l'objectif, les nationalisations sont identifiées comme des moyens qui permettent de peser sur des secteurs vitaux de l'économie, de combattre la politique des trusts, « *d'assurer l'indépendance du Pays, de rassembler contre la montée du fascisme, de nourrir la démocratie* ».

Cette évolution dans la réflexion stratégique ne se déroule pas sans débats, sans ambigüité dans cette période où construction de l'unité et brutalité de la division et de ses conséquences marquent l'histoire.

Les nationalisations de 1945-46

C'est le programme du Conseil National de la Résistance, publié le 15 mars 1944, qui les annonce. Il prévoit « *l'instauration d'une véritable démocratie économique et sociale, impliquant l'éviction des grandes féodalités économiques et financières de la direction de l'économie... la subordination des intérêts particuliers à l'intérêt général...le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés, fruit du travail commun, des sources d'énergie, des richesses du sous-sol, des compagnies d'assurance et des grandes banques.* » Le patronat n'a pas les moyens de s'y opposer.

L'opinion publique est contre le patronat. « *Le Gouvernement, tout comme l'homme de la rue, était convaincu que l'attitude des patrons, aux heures les plus pénibles de la récente histoire, avait été médiocre et dans beaucoup de cas méprisable.* » *(2)*

Recevant un groupe de patrons, le Général de Gaulle aurait lancé, à leur intention, ces mots lourds de sens : « *Je n'ai vu aucun de vous à Londres... Après tout, vous n'êtes pas en prison.* » Il confirmait la discrétion du patronat dans la Résistance et l'absence de sanction à l'heure de l'épuration.

Le patronat, la droite sont en situation de faiblesse politique, idéologique et économique. La CGT compte 5,5 millions d'adhérents, le PCF devient le premier parti de France, leurs militantes et militants les plus connus ont conquis leur expérience dans la Résistance.

Dans ce contexte, le Général de Gaulle s'emploie à reconstituer rapidement une organisation syndicale patronale. Les nationalisations qui s'accompagnent dans son projet de la planification et de la participation, contribuent par une action volontariste de l'État à remettre rapidement en route les leviers de l'économie et de l'indépendance, palliant ainsi temporairement au vide laissé par la bourgeoisie.

Étendue et limites

Il y a des nationalisations-sanctions exigées et obtenues par la mobilisation des travailleurs comme celles des Houillères du Nord, de Renault, de Gnôme et Rhône.

Pour le reste, les nationalisations concernent le secteur de l'énergie (Edf/Gdf, les Charbonnages), les transports (Air France), 4 grandes banques de dépôt, 34 compagnies d'assurances, la Snecma. Cela est en deçà du programme du CNR.

Lors du CCN du 27 mars 1945, Benoit Frachon intervient pour rappeler les propositions de la CGT en matière de nationalisations : « *Il faut soustraire l'économie nationale à la dictature des trusts qui ont conduit notre pays au marasme et à la défaite. Sans cela, pas de redressement possible; pas de liberté, pas d'indépendance.* »

Il demande la confiscation des biens de ceux qui ont volontairement mis leur entreprise au service de l'ennemi et précise le champ des nationalisations revendiqué : « *La nationalisation des grandes banques, des assurances, des compagnies d'électricité, des houillères, des mines de fer et de bauxite, des raffineries de pétrole, des transports maritimes, terrestres et aériens, de la sidérurgie, des grandes entreprises, de la grosse construction mécanique, de la grande industrie chimique.* »

Les luttes impulsées par la CGT portent notamment sur l'étendue des nationalisations, sur le contenu des Statuts des travailleurs.

Cet engagement contribue à ce que le préambule de la Constitution de 1946, toujours en vigueur, proclame en son alinéa 9 : « *Tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité.* »

L'attitude du PCF

Durant cette période, le PCF s'engage à fond pour l'application intégrale du programme du CNR.

Pour les communistes, les nationalisations sont alors un élément-clé de leur stratégie. Voici ce que déclarait Maurice Thorez, dans une interview au Times le 18 novembre 1946 : « *Nous avons répété expressément au cours de notre campagne électorale que nous ne demandions pas au peuple le mandat d'appliquer un programme strictement communiste, c'est-à-dire reposant sur une transformation radicale du régime actuel de la propriété et des rapports de production qui en découlent. Nous avons préconisé un programme démocratique et de reconstruction nationale, acceptable par tous les républicains, comportant les nationalisations, mais aussi le soutien des moyennes et petites entreprises industrielles et artisanales et la défense de la propriété paysanne contre les trusts.*

À l'étape actuelle du développement de la société, nous avons la conviction que les nationalisations - le retour à la nation des grands moyens de production monopolisés - constituent un progrès dans la voie du socialisme.

Les nationalisations portent atteinte à la toute-puissance des oligarchies financières, elles limitent les possibilités légales de l'exploitation de l'homme par l'homme, elles

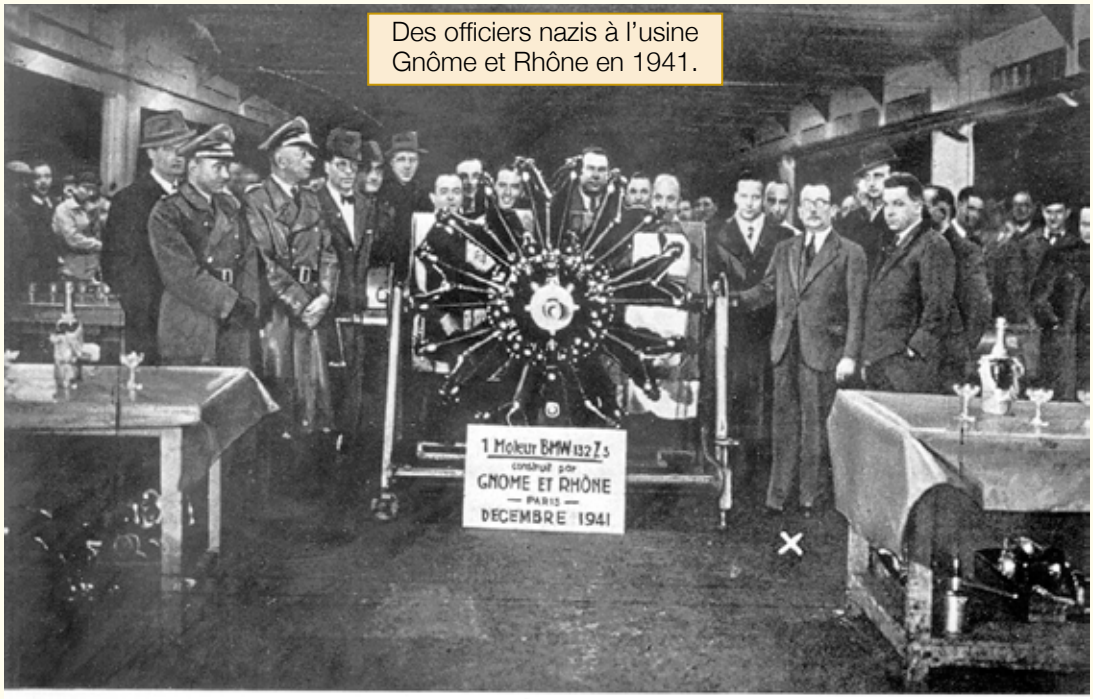

Des officiers nazis à l'usine Gnôme et Rhône en 1941.

CEUX DE LA COLLABORATION...

La direction de l'usine Kellermann (Gnôme et Rhône), baptise au champagne le premier moteur B.M.W.

placent entre les mains d'un gouvernement démocratique des moyens appréciables pour l'oeuvre de redressement économique et social du pays. »

Cette tentative de recherche d'une voie française pour la marche au socialisme ne connait pas alors de suite.

Le patronat fait le choix d'obtenir une place dans un monde dominé par les USA et leur modèle (Plan Marshall).

Il mène campagne contre les nationalisations en dénonçant « *la spoliation des petits porteurs, la bureaucratisation, l'étatisation...* »

Il intervient afin que les directeurs qui sont nommés, notamment à la tête des banques, aient une formation et des idées particulièrement proches des siennes.

Un portrait de Maurice Thorez publié dans « La musette de Jean Brécot », livre écrit par le dirigeant CGT Gaston Monmousseau (Coll. GD)

À partir de 1947, la situation évolue favorablement pour le patronat : éviction des ministres communistes, scission syndicale, entrée dans la guerre froide.

C'est durant cette période que se constituent les contours du « service public à la française » : propriété publique, mission publique, statut du personnel progressiste. Ces trois caractéristiques sont indissociables.

Les nationalisations donnent un rythme soutenu et une large étendue à la reconstruction du pays. Elles favorisent la recherche, permettent un progrès des droits des travailleurs, du droit syndical et des réalisations sociales.

Concorde a représenté une avancée technologique française importante. Aurait-il existé avec une société Air France privée ?

Leurs succès cultivent attachement et fierté parmi le public et leurs salariés, favorisent les convergences de luttes. La gestion publique, par ses réussites, exerce une réelle hégémonie sur la société.

La CGT s'implante solidement dans ces entreprises. Elle dispose de moyens nouveaux pour résister et conquérir, stimuler et consolider les luttes des travailleurs des autres secteurs.

Ce bilan est évidemment entaché par le combat que mènent le patronat et les gouvernements successifs à partir de mai 47.

Il y a la brutalité de la politique gouvernementale et patronale qui entache le « modèle social » et freine les avancées démocratiques.

Cela est identifié et combattu farouchement notamment par la CGT. Il y a un autre volet, plus subtil, de l'offensive patronale qui est parfois plus difficile à identifier et donc à mettre en échec.

Les nationalisations de la Libération dispensent le patronat d'investissements lourds, durables et qui doivent se contenter de rendements incertains et insuffisants. Le patronat conteste idéologiquement les nationalisations, mais n'attaque pas alors leur existence de front. Il préfère mettre en place des processus qui progressivement soumettent la gestion des entreprises nationalisées aux exigences du taux de profit capitaliste.

1953-1977 :
l'action de la CGT

Durant cette période, lors de chaque congrès confédéral, la CGT évoque les nationalisations.

Au 29e congrès (7 au 12 juin 1953), elle dénonce les décisions et décrets pris depuis 1947 qui dénaturent le rôle et le fonctionnement des nationalisations. Elle pointe, à ce propos, le décret René Mayer du 11 mai 1953 qui renforce le contrôle et l'étatisation de ces entreprises.

Au 30e congrès (12 au 17 juin 1956), elle amplifie ses critiques. Depuis 1947, les représentants de la CGT sont écartés, la tutelle des gouvernements réactionnaires s'accroît, les trusts ont repris le contrôle.

Elle mène bataille pour rétablir les droits des travailleurs, contre la politique des prix qui favorise les trusts, pour l'indépendance de gestion des entreprises nationalisées.

Au 31e congrès (16 au 21 juin 1957), elle revendique d'étendre les nationalisations « *aux gisements d'uranium et de toutes autres sources d'énergie nucléaire, de l'extraction et autres secteurs clés de l'industrie du pétrole, des monopoles de fait, des produits chimiques, de la sidérurgie* ». Elle cherche à unir les travailleurs contre la domination des monopoles, mais affirme que « *c'est dans le cours des luttes que surgiront les mots d'ordre de nationalisation* ».

Au 32e congrès (14 au 19 juin 1959), elle préconise d'exercer une pression suffisante sur l'État afin que les nationalisations soient utilisées en faveur de la classe ouvrière et de l'intérêt national.

Elle maintient le cap en rappelant que « *mêmes étendues, elles ne suppriment pas la lutte des classes* ». Elle fait d'elles un élément fort de sa lutte pour les libertés et la démocratie.

Au 33e congrès (du 28 mai au 2 juin 1961), elle stigmatise le CME (Capitalisme Monopoliste d'État) et le pouvoir personnel qu'incarne alors le Général de Gaulle. Elle veut les reconquérir afin de rénover et étendre la démocratie dans tous les domaines de la vie économique, sociale et politique du pays.

Au 37e congrès, la CGT élabore un texte, annexe du document d'orientation qu'elle intitule « *les nationalisations: un moyen décisif pour réaliser une démocratie économique et politique* »

Il met en évidence la contradiction croissante qui oppose le développement des forces productives et la propriété privée des grands moyens de production et d'échange. Il rappelle que des nationalisations réalisées dans l'intérêt des masses populaires créent des conditions favorables pour aller au socialisme.

D'ailleurs la revendication de nationalisation émerge de luttes récentes : Bull, Citroën, Schneider, Saint-Gobain. Le patronat riposte avec la publication du rapport Nora *(3)*.

La CGT interroge : pourquoi nationaliser ?

Il s'agit selon elle de contrecarrer les effets nocifs de la domination des monopoles, de développer une politique de progrès économique et social, d'assurer l'indépendance nationale, de développer une véritable coopération internationale, de contrôler l'utilisation des fonds publics. L'expropriation est pour elle légitime puisque les fonds publics constituent plus de la moitié des investissements et 60 % du financement de la recherche !

La CGT dresse malgré tout un bilan positif des nationalisations depuis 1947. Elle affirme que les avantages restent appréciables et qu'ils ont profité à l'ensemble des travailleurs qui se sont appuyés sur ces succès.

En même temps, elle dénonce les mécanismes par lesquels les monopoles se servent des nationalisations : achat de matériel au privé à des prix exorbitants, emprunts à taux élevé, vente de la production aux monopoles au-dessous du prix de revient, pillage de la recherche, du matériel, des cadres qu'elles forment et qu'utilisent les firmes privées.

Indépendante mais pas neutre, la CGT fait cette constatation essentielle : « *Tout dépend en fin de compte de l'orientation, du caractère de l'État. Une nationalisation vraiment démocratique doit donc porter sur les secteurs décisifs et doit s'appuyer sur une gestion démocratique dans le cadre d'un changement politique profond.* »

Mise à jour

La CGT met à jour le champ des nationalisations revendiqué : organismes de crédit et de financement, banques d'affaires et de dépôt, compagnies d'assurances, sidérurgie, industrie du pétrole et énergie atomique, groupes dominants de l'électronique, de la grande industrie chimique et pharmaceutique, de la construction des grands biens d'équipement, industries aéronautiques, aérospatiales et d'armement, construction automobile et marine marchande.

Elle se situe dans une perspective dynamique de réalisation progressive qui dépendra des luttes des travailleurs et des conditions politiques concrètes.

Elle apporte cette précision qui prendra tout son sens dans les affrontements ultérieurs : des mesures trop partielles ne seront pas efficaces, on ne peut pas concevoir la nationalisation de l'industrie pharmaceutique sans celle de la chimie, celle des calculateurs sans celle de l'électronique !

Elle avance une série de propositions pour asseoir le rôle des travailleurs et de leurs syndicats dans le cadre d'une gestion démocratique à tous les niveaux.

La commission exécutive de la CGT adopte, le 31 mars 1971, un document intitulé « *Thèmes de réflexion sur les perspectives du socialisme pour la France et le rôle des syndicats* ».

Elle le présente comme base de travail interne et base de discussion avec les travailleurs et les autres syndicats. Elle confirme son engagement pour les revendications immédiates. Elle le prolonge par sa volonté de rassembler le plus grand nombre afin d'isoler les monopoles et de participer, à partir de ses responsabilités syndicales à la construction d'une démocratie économique et politique étape vers le socialisme.

Elle redit l'importance des nationalisations et de leur gestion démocratique dans ce processus. Elle ajoute : « *L'expression politique de ce rassemblement, c'est l'alliance des partis politiques de gauche sur la base d'un programme commun de progrès social, de démocratie économique et politique, d'indépendance et de paix* ».

Marcel Paul, ministre communiste de 1945 à 1947, est l'un des artisans principaux des nationalisations, en particulier à EDF-GDF.

Le Programme Commun de Gouvernement

En juin 1972, le PS et le PCF adoptent un programme commun de gouvernement auquel les Radicaux de Gauche se rallient. La CGT soutient ce programme.

À l'automne 1977, l'union de la Gauche se rompt lors de discussions engagées pour mettre à jour le programme commun. Le champ des nationalisations est alors communément présenté comme une des raisons essentielles de la discorde entre le PCF et le PS. *(4)*

En mai 1977, le CCN de la CGT décide d'élaborer un document précisant la nature de ses rapports avec les partis dans la perspective d'un Gouvernement de Gauche.

Le bureau confédéral le présente le 26 septembre 1977. Il rappelle l'exigence de démocratie et d'indépendance de la CGT, sa volonté imprescriptible d'assurer la défense des travailleurs.

Il soutient que concernant notamment les secteurs de la sidérurgie, du pétrole et de l'automobile son programme de nationalisations va plus loin que celui du Programme Commun de 1972.

Il décrit une nouvelle fois les nationalisations comme le moyen essentiel de la politique sociale et de sa consolidation, de la démocratisation de l'économie, moteur et moyen de pilotage du développement productif.

Pas étonnant qu'il affirme que « *les nouvelles données qui résultent de la crise doivent conduire à renforcer les moyens de cette maîtrise, il ne peut être question de se situer en retrait par rapport aux solutions de l'accord de 1972* ».

1981 : un goût amer

Le 10 mai 1981, François Mitterrand est élu Président de la République et dans le pro-

longement, le Parti Socialiste obtient la majorité absolue à l'Assemblée Nationale.
Le programme électoral du nouveau président n'était pas le Programme Commun, mais une liste de 110 propositions.
À leur lecture, des formules floues surfant sur des espérances semées par tous ceux qui s'étaient investis afin de populariser le Programme Commun alternent avec des formules plus précises.
C'est le cas des nationalisations : « *Le secteur public sera élargi par la nationalisation des neuf groupes industriels prévus dans le Programme commun et le Programme socialiste, de la sidérurgie et des activités de l'armement et de l'espace financées sur fonds publics. La nationalisation du crédit et des assurances sera achevée.* » (Proposition 21)
Même si l'étendue des nationalisations de 1981-82 ne recouvre pas l'ensemble des revendications de la CGT, elle constitue un bon levier pour les travailleurs.
« *La loi de nationalisation de 1981 a permis d'intégrer dans le secteur public les cinq premiers groupes industriels français (Compagnie Générale d'Électricité, Péchiney, Rhône-Poulenc, Saint-Gobain et Thomson), trente-neuf banques et deux compagnies financières. Elle a concerné 670 000 salariés. Ces nationalisations avaient un caractère stratégique et intervenaient dans des secteurs qui n'étaient pas en difficulté. En nationalisant simultanément des segments clés de l'appareil productif et du système financier, l'État se donnait les moyens d'intervenir massivement et directement dans le fonctionnement de l'économie. Il voulait orienter plus facilement les choix industriels et réduire le poids des contraintes financières dans les décisions des entreprises* ». *(5)* Ce n'est pas ce qui se passa.

Nationalisée à la Libération, la Régie Renault a popularisé l'automobile française dans le monde. Et aujourd'hui ?

Des textes qui traînent

La majorité parlementaire socialiste élue depuis juin 1981 ne publie la loi de nationalisation que le 11 février 1982. La loi de démocratisation, qui contenait des possibilités réelles de développement de l'intervention des travailleurs, n'arrive que le 27 juillet 1982, les décrets d'application le 26 décembre 1983. Les élections des administrateurs salariés ne se déroulent qu'entre juin 1984 et juin 1985. L'ensemble du processus prend presque deux ans et demi ! Le tournant de la rigueur avait déjà été pris et la boussole des dirigeants était depuis longtemps calé sur le modèle du privé.

La manifestation pour l'école privée du 24 juin 1984 emporte le gouvernement Mauroy au profit de Laurent Fabius qui devient Premier Ministre.

Quel changement pour l'école ?

Sous le titre « une éducation de qualité », la proposition n°90 du candidat François Mitterrand annonçait « *un grand service public, unifié et laïc de l'Éducation nationale sera constitué* ». La CGT reconnaît de premières mesures budgétaires qui, bien que jugées insuffisantes, prennent toutefois la bonne direction.
Le 19 janvier 1983, le Bureau Confédéral de la CGT présente un document intitulé : « *Il faut changer l'école, il faut changer à l'école* » (Le Peuple n °1149) Il doit servir d'outil pour les discussions, la négociation et permettre l'intégration de cet enjeu dans la lutte générale..
En conclusion, il affirme « *une volonté politique forte est ici nécessaire pour associer clairement les moyens et les objectifs et subordonner les premiers à la réalisation des seconds. Cette volonté sera ainsi une des conditions pour réconcilier l'école et la Nation, faire de celle-ci le bien de celle-là, réaliser enfin cette vaste ambition d'une école de tous, pour tous, l'affaire de tous.* »
Le projet de grand service public de l'Éducation nationale ne résiste pas à l'offensive de la droite, aux renoncements du gouvernement. Le privé voit là encore un espace se dégager !

Les militants d'Éduc'action CGT ont de tout temps défendu la qualité du service public. Ici au printemps 2012 dans l'Essonne. (Doc. La Voix Syndicale)

Un bilan accablant

Le bilan que dresse la CGT des nationalisations de 1981-82 est sans appel. *(5)*
Elle met en évidence la contradiction majeure entre les discours officiels et la réalité. Rien n'a changé dans la gestion des entreprises nationalisées « *la finalité, au-delà des discours, reste le prélèvement*

capitaliste du profit. »
Elle montre comment ce nouveau secteur constitue un instrument majeur d'entraînement d'une stratégie de redéploiement vers l'extérieur de notre économie.
Elle avance alors des chiffres accusateurs « *l'ensemble du secteur public industriel concurrentiel a perdu 104 000 emplois en France de 1981 à 1985, soit 10 % des effectifs initiaux, tandis que les productions, globalement, baissent sur le territoire national.* »
Tout cela passe par un endettement public massif, la participation du capital privé, la cession de filiales, l'attraction de capitaux étrangers....
Dans le même temps, « *la réforme bancaire mise en œuvre à partir de 1984 allait aligner les pratiques bancaires sur celles de la finance anglo-saxonne. La logique financière prenait ainsi le pas sur la recherche d'une efficacité économique et sociale.* » (6)
La CGT affirme même, à l'appui de nombreux indices relevés dans la période 1982-86, que la privatisation a été préparée de longue date, y compris dans le secteur public. Et de citer notamment : 131 transferts de propriété considérés comme irréguliers par le Haut Conseil du Secteur Public, création de nouveaux produits financiers, embryons d'actions favorisant la pénétration financière du privé, vente en Bourse d'actions appartenant au secteur public, investissement, par l'État, de 50 milliards en 3 ans, contribuant à des restructurations conduisant à un relèvement considérable du taux de marge (47,1 % en 1985).

La CGT propose

Durant toute cette période, la CGT ne ménage pas ses efforts afin d'obtenir une véritable démocratisation du fonctionnement des entreprises nationalisées et des droits nouveaux pour les travailleurs de tous les secteurs.. Dans un contexte de crise économique, de division de la gauche, de démarche jugée programmatique mais qu'elle tente de corriger, la CGT voit ses effectifs s'affaiblir.
Malgré tout, elle agit afin que les droits votés passent dans la vie, combat toutes les entraves comme celles qui visent à limiter le rôle et l'expression des administrateurs salariés.

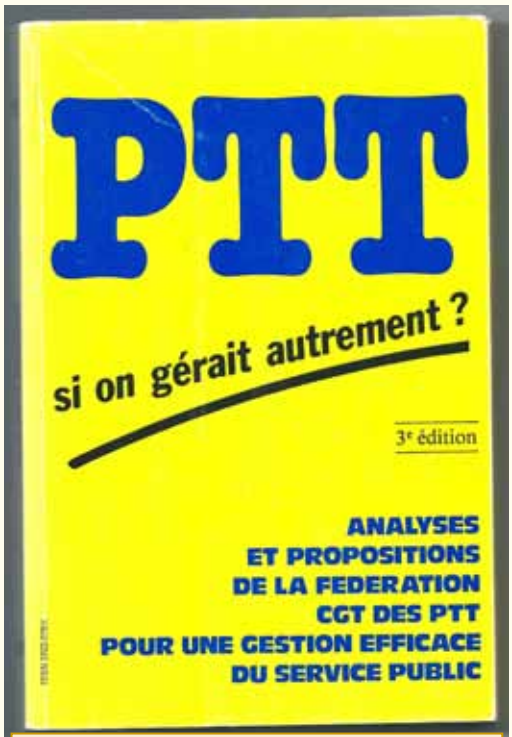

(1ère de couverture de « PTT : si on gérait autrement ? » à retrouver à l'IHS FAPT)

La Confédération et plusieurs Fédérations publient des articles, des brochures, des livres *(7)*. Elles organisent une multitude de réunions, de débats. Tout cela afin de donner des outils de formation à leurs militants, de populariser leur point de vue sur la situation

NATIONALISATIONS

La C. G. T. n'a cessé de se prononcer sans équivoque

Juillet 1972 - Vie Ouvrière, n° 1455 - La C. G. T. écrivait :

LES GÉANTS QUI SERONT NATIONALISÉS TOUT DE SUITE

DASSAULT — Rançonneurs des contribuables
ROUSSEL-UCLAF — Présent sur les cinq continents
RHONE-POULENC — Un empire de 150 sociétés
ITT FRANCE — De Pigier à LMT
THOMSON-BRANDT — Un décideur de crédits publics
HONEYWELL-BULL — Là où se fabriquent les ordinateurs
PECHINEY-UGINE-KUHLMANN — Un groupe qui investit partout... sauf en France
SI-GOBAIN PONT-A-MOUSSON — Le culte du profit
COMPAGNIE GENERALE D'ELECTRICITE — Primes des administrateurs : 15 000 F par mois

Un Programme commun qui donne les moyens d'une autre politique sociale,
ÇA DÉPEND DE VOUS !
Plus forte la C.G.T., plus puissante votre intervention
ADHÉREZ !

économique, les mécanismes du CME à l'œuvre, d'élaborer des solutions nouvelles avec les travailleurs afin d'avancer sur le chemin de la démocratie économique et du progrès social.
La CGT décrypte, dénonce, polémique, propose, en lien avec l'action revendicative. L'intervention dans la gestion avec de nouveaux critères est à l'ordre du jour. Évidemment, ce dernier point fait débat : le syndicat, c'est pour la revendication, pas pour la gestion, en occupant ce terrain, n'y a-t-il pas risque de collaboration ? Autant de controverses qui animent les réunions.
Les nationalisations de la période 1981-82 laissent un goût amer, le sentiment de gâchis, de trahison, de renoncement idéologique face à l'offensive libérale de déréglementation. Cette période constitue le début d'un vrai consensus entre la droite et une partie de la gauche qui, en cohabitant et/ou se succédant au pouvoir, rivalisent dans le nombre de privatisations réalisées.

Tout cela au nom du même discours appris dans les mêmes cercles : fatalité technologique ! Fatalité de la concurrence, de la mondialisation ! Nécessité de mettre un terme aux monopoles … publics !
Favoriser la concurrence qui fait baisser les prix, crée de l'emploi, dynamise l'économie ! Ces discours, cette politique ternissent l'image des nationalisations dans l'opinion publique, voire perturbent parfois les fondamentaux de militants de la CGT.

Alors,
toujours une bonne idée ?

Depuis longtemps, la CGT veut faire des nationalisations un levier aux mains des travailleurs pour lutter contre la politique du capital, faire avancer les revendications, progresser sur le chemin d'une société libérée de toutes les formes de domination et d'exploitation.
Ces préoccupations me semblent parfaitement d'actualité à

condition d'être à l'heure de son temps dans la perception du réel et dans la construction des propositions.
L'apport décisif de la CGT est, en toute circonstance, de produire ses analyses et propositions, d'entretenir son indépendance pour accomplis sa mission première faire aboutir les revendications.
Aujourd'hui la CGT n'évoque plus, ou rarement, le mot de nationalisation. Elle parle d'appropriation ou de réappropriation publique. Elle a besoin d'enrichir et de populariser le contenu de ces termes.
Dans ce but, on peut pointer quelques questions qui reviennent, pour lesquelles le passé transmet des expériences, mais pas de réponses pour l'avenir.
Quel capital public, quel niveau d'appropriation local, régional, national, européen, mondial, quel secteur existant ou à créer ou recréer... comme l'industrie... ? Comment faire pour que le social ne soit plus considéré comme le résidu de l'économique, mais comme son but et son moteur ? Quels modes de financement élaborer ? Comment développer la démocratie dans l'entreprise, dans la société afin de lutter contre la bureaucratie, l'étatisation et dynamiser la réponse aux besoins et à leur évolution ? Quelle nature et quel rôle de l'État et du pouvoir politiques ? La situation est compliquée, le combat est rude. C'est vrai. Toutefois, dès qu'il y a une catastrophe naturelle, économique, sociale, le besoin d'entreprise, de services publics revient dans l'opinion publique.
Il reste à donner du sens et de la permanence à cette exigence !

Alain Gautheron

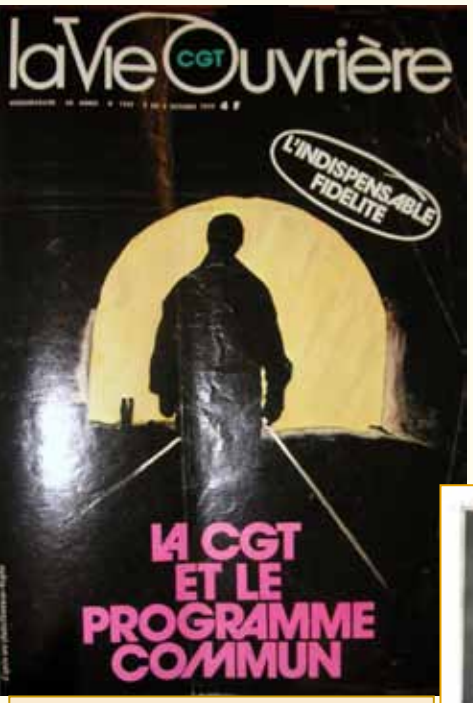

Jusqu'au dernier moment, en 1977, la CGT ne se résignait pas à l'abandon des promesses du Programme commun.

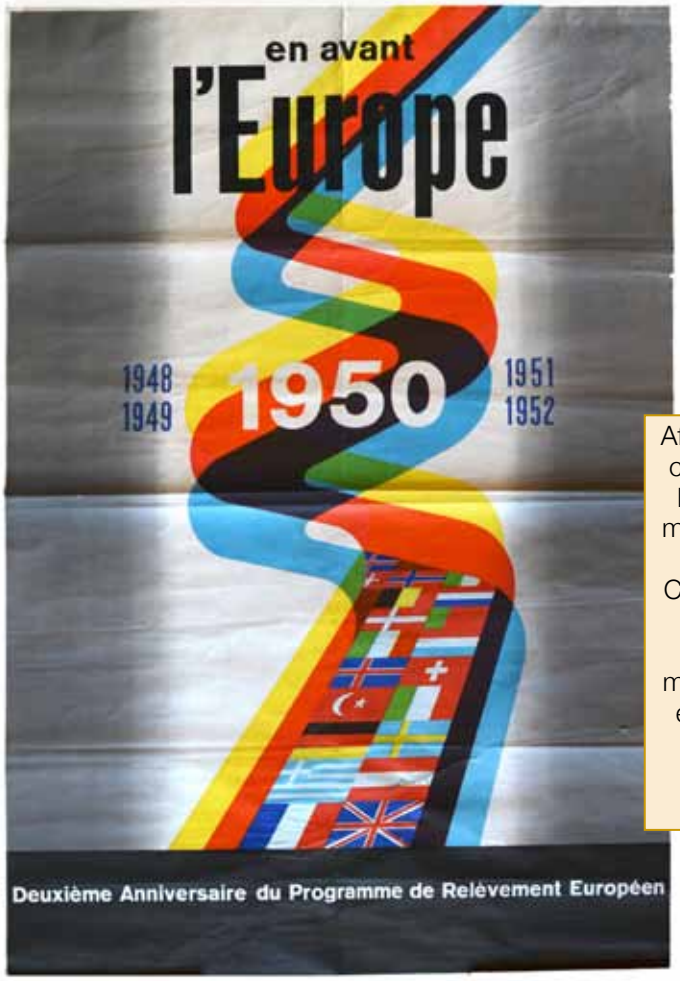

Affiche de propagande américaine contemporaine du plan Marshall. L'examen attentif des drapeaux montre la vision de l'Europe made in USA. À la même époque, la CECA (Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier) est un autre outil pour faire pièce multinationale aux nationalisations en France, considérées comme des entraves au futur traité de Rome et à l'OTAN.
Collection P Benoit

Notes

1 - On peut très utilement se reporter aux contributions de Michel Margairaz, de Gérard de Bernis et Gérard Alezard dans le compte-rendu du Colloque « Les nationalisations d'hier à aujourd'hui » organisé les 4 et 5 décembre 1986 par le Centre Confédéral d'Études Économiques et Sociales et l'Institut CGT d'Histoire Sociale.
2 - Henry W. Ehrmann, « La politique du patronat français 1936-55 », A.Colin 1959, p. 99
3 - Simon Nora (1921-2006) était un haut fonctionnaire qui présenta en 1967 au Premier Ministre Georges Pompidou un rapport « secret » sur les entreprises publiques. Il contient les prémices de la mise en concurrence et de l'arrivée du secteur privé dans les entreprises nationalisées.
4 - Le PS accuse le PCF d'avoir, sur le sujet, fait de la surenchère afin de briser l'union parce que le rapport des forces au sein de la gauche avait évolué en sa défaveur. Lors d'un colloque (« L'union sans l'unité 1963-1978 », organisé le 19 et 20 mai 2010, à Pantin initié par la direction des services d'archives, la fondation Jean-Jaurès et le soutien de la Fondation Gabriel Péri), cette thèse était abondamment mise en avant. Pourtant Pierre Mauroy, chargé de diriger la délégation du PS négociant avec le PCF, mais sans participer lui-même aux négociations, apporta la précision suivante : « *François Mitterrand m'avait dit : tu as carte blanche à condition de ne pas entraver l'économie de marché* ». (Notes d'Alain Gautheron) De là à penser que les désaccords étaient déjà profonds, identifiés et la volonté de rompre partagée...
5 - Voir la contribution de Gérard Alezard, Secrétaire de la CGT, au colloque déjà cité
6 - Jean-Christophe Le Duigou, article déjà cité.
7 - Citons, par exemple, « PTT : si on gérait autrement ? », rédigé par la Fédération CGT des PTT début 1984,340 pages, diffusé à 10 000 exemplaires.

Mutations et volontarisme à l'UD 75

Mai 68 a-t-il développé les Unions locales CGT de Paris ?

Par
Gilbert Dubant

Le mouvement social de mai 68 cueille l'Union départementale CGT de Paris à froid, dans une situation inédite. La très jeune UD 75, produit de l'amputation territoriale infligée à l'ancienne Seine 18 mois plus tôt, cherche ses orientations et ses ressources. Le salariat parisien a changé depuis une dizaine d'années, avec un tertiaire et des cadres en hausse. Les « gros syndicats » et les Fédérations, enracinés à Paris depuis toujours, snobent un département rétréci et une UD dévaluée. Malgré ces handicaps lourds, les militants vont vivre mai 68 avec enthousiasme et la suite avec sang-froid. Le mouvement servira d'amplificateur au développement de l'UD par ses Unions locales, de manière volontariste. L'idée était dans les tuyaux depuis 1967.

Le 15 mars 1968, Pierre Viansson-Ponté, chef du service politique du « Monde », intitule son éditorial : « *Quand la France s'ennuie…* ». Le titre fera fortune dans les années suivantes, aux dépens de l'auteur, symbole du manque de discernement.

À défaut d'être prédictif, l'éditorialiste est hautain: « *Les étudiants français se préoccupent de savoir si les filles de Nanterre et d'Antony pourront accéder librement aux chambres des garçons. (…) Seuls, quelques centaines de milliers de Français ne s'ennuient pas : chômeurs, jeunes sans emploi, petits paysans écrasés par le progrès, victimes de la nécessaire concentration et de la concurrence de plus en plus rude, vieillards plus ou moins abandonnés de tous. Ceux-là sont si absorbés par leurs soucis qu'ils n'ont pas le temps de s'ennuyer, ni d'ailleurs le cœur à manifester et à s'agiter. Et ils ennuient tout le monde* ».

Paris (au centre de l'image, en pointillé) est un territoire modeste en superficie dans l'ancien département de la Seine (Coll. GD)

Des Unions ingérables

Viansson-Ponté ne vit pas dans le même quartier que l'UD CGT de Paris, où paysans et vieillards sont rares, mais où l'on s'agite pas mal. Le dernier congrès de l'UD de la Seine, les 2, 3 et 4 novembre 1966, a donné acte de sa propre disparition pour cause de découpage francilien et de la naissance, dès le lendemain, de son clone parisien, réduit à la seule capitale. Hauts-de-Seine, Val-de-Marne et Seine-Saint-Denis sont partis vivre leur vie. Ils emmènent au passage près de 250 syndicats parmi les 550 du début 66. Sur le reste, seulement 95 participent à la fondation de la nouvelle UD. Ils représentent pourtant 84,5 % des adhérents concernés. ***(1)***

Le rétrécissement territorial et démographique a de bons côtés. L'UD de la Seine s'adressait à 2,6 millions de salariés et 200 000 entreprises. « *Cette situation crée une quasi impossibilité matérielle de faire face à toutes nos obligations* », reconnaissait Eugène Hénaff. Idem pour l'UD de Seine-et-Oise, avec 600 syndicats et 33 Unions locales. Le charcutage politico-administratif n'est pas une catastrophe syndicale.

La modification du salariat est plus délicate. Entre 1962 et 1975, la désindustrialisation de l'Ile-de-France entraîne la perte de 200 000 emplois, dont 160 000 ouvriers. ***(2)*** Dans le même temps, le secteur des services gagne 150 000 postes. Quand l'UD se constitue, 62,5 % des salariés parisiens sont employés dans le tertiaire. Il reste 450 000 ouvriers, dont 125 000 femmes. ***(3)*** Le Travailleur Parisien (TP) parlera de « *déprolétarisation* ». Le cégétiste en casquette et bleu de chauffe passe au musée du Front Populaire. Si les bases syndicales restent fortes dans le SPN (Secteur Public et Nationalisé) et l'industrie, la CGT végète, à quelques exceptions près, dans les professions en expansion, comme le commerce. Les ICT sont en progression. En 1967, 300 000 cadres moyens et supérieurs, dont 100 000 femmes, habitent Paris et y travaillent, formant 15 % de la population active. Le choix de Marius Bertou comme premier secrétaire de l'UD 75, à 41 ans, n'a donc rien d'un hasard. C'est un cadre qui a été secrétaire de l'UGFF. ***(4)*** À 30 ans, Gérard Alezard entre au Secrétariat de l'UD pour s'occuper des ICT, dont il est. Les quatre permanents sont membres du PCF. Le SPN domine largement le Bureau (9 sièges sur 14), qui compte seulement 4 femmes. La jeune équipe dirigeante commence sa mission avec le traumatisme, commun à toute la CGT d'Ile-de-France, du décès brutal d'Eugène Hénaff, le 28 octobre 1966. Il devait diriger l'Union régionale en construction. Jean Dréan prend la relève.

Eugène Hénaff, dirigeant historique, disparaît au moment de la création de l'UD de Paris.

L'analyse des manques

Premier constat cruel, la ville de la Commune, de la Grange-aux-Belles et des accords Matignon de 1936 n'est pas un Eldorado syndical. Paris est le département le plus peu-

plé de France, son UD est n°1, mais la population *intra muros* perd environ 500 000 habitants entre 1962 et 1975 (chiffres Insee), alors que l'ensemble de l'Ile-de-France en gagne 800 000 entre 62 et 68.

Si l'UD de la Seine avait un taux de syndicalisation proche de la moyenne nationale en 66 (entre 11 et 12 %), Paris seul, avec 2 millions de salariés, réunit environ 120 000 syndiqués. Le taux tombe à la moitié du chiffre officiel national, alors que les trois nouveaux 92, 93 et 94 s'y maintiennent. ***(5)***

« *La CGT est fortement implantée à Paris dans trois corporations, où elle gagne régulièrement des adhérents depuis plusieurs années : les services publics, les PTT et le Livre* », écrit Samy Khedaïer, qui parle « *de bastions et de déserts* ». Les métallurgistes et le spectacle viennent compléter les « corporations » ***(6)*** qui donnent à l'UD 75 les trois-quarts de ses membres, mais le secteur privé est largement déficitaire. Quant à l'implantation territoriale et interprofessionnelle, elle brille par son hétérogénéité. Les Centres Intersyndicaux, succédanés d'UL dans les années 50, ont montré leurs limites.

La nouvelle UD 75 ne recule pas devant l'obstacle. Elle expose la situation dans le document préparatoire au 2e Comité général des 9 et 10 novembre 1967 : « *Au moment de la création de notre UD, 7 Unions locales avec un permanent dans les 8e, 9e, 13e, 14e, 15e, 16e et 20e arrondissements, de petits collectifs dans 2 ou 3 autres arrondissements ; dans le reste, rien* ». Le texte rappelle l'augmentation du montant des cotisations aux UL (de 0,175 à 0,26 franc en quelques mois) et annonce la couleur du prochain Comité Général : « *L'ordre du jour portera sur le rôle et l'activité des Unions locales dans l'activité syndicale parisienne actuelle* ». Le ton est volontariste : « *Une année d'expérience illustre la nécessité d'une Union locale dans chaque arrondissement de Paris* ». L'UD ne part pas de rien : « *Un an après un premier bilan, c'est maintenant 16 arrondissements où l'organisation intercorporative de la CGT est présente* ». L'objectif du renforcement est bien défini : « *Les corporations faibles sont celles qui, tout en ayant le plus grand nombre d'entreprises inorganisées, n'ont pas les moyens, parce que faibles, de se renforcer par la création de nouvelles organisations ; parfois même, elles n'ont pas les moyens d'aider suffisamment celles qui sont organisées, ce qui provoque à échéance un nouvel affaiblissement de la profession* ». Il faut donc des UL actives. CQFD.

La redistribution politique et administrative de la région parisienne est un grand dossier gaulliste depuis la fin de la guerre d'Algérie, en 1962 (Une affiche de mai 68)

Corporatismes et agendas

L'exactitude du constat ne cache pas un reproche implicite aux Fédérations et aux syndicats pas franchement passionnés par l'interprofessionnel. Le document de novembre 1967 enfonce le clou : « *Si nous pouvons apprécier comme positif d'avoir élargi le nombre de nos collectifs intersyndicaux, il faut dire également que les entreprises de certaines corporations sont absentes d'une façon quasi générale des Unions locales, y compris là où il y a un secrétaire permanent. (…) C'est en revenir aux années de balbutiement du mouvement ouvrier français, avant la création de la première Bourse du Travail à Paris, en 1887. (…) À Paris, la présence des sièges des syndicats et des fédérations contribue à estomper le rôle de l'Union locale* ».

Le snobisme corporatiste a une conséquence grave : l'absentéisme. « *Ce problème peut être expliqué par plusieurs facteurs, comme la complexité des structures du mouvement syndical à Paris, ou la jeunesse des UL parisiennes, mais il traduit aussi*

Le Livre, presse et labeur, est depuis l'origine de la CGT, un des piliers du syndicalisme parisien. (Coll. GD)

le désintérêt plus ou moins marqué d'une partie importante des syndicats envers les initiatives que prennent l'UD et les UL ».
L'absentéisme à la CE de l'UD 75 a, selon Gérard Alezard, une signification différente. Ses membres étaient pour beaucoup des dirigeants nationaux, fédéraux ou confédéraux, *« ce qui posait un vrai problème parce que la plupart d'entre eux passaient beaucoup plus de temps en province qu'à Paris, paradoxalement. On a eu des débats épiques sur leurs responsabilités… ».* ***(7)*** La direction confédérale étant majoritairement composée de Franciliens, parisiens pour beaucoup, la hiérarchie des emplois du temps est claire. *« Henri Krasucki s'intéressait à l'UD, il téléphonait tout le temps, mais quand il venait, c'était toujours en retard, et des fois pour nous faire le compte-rendu du dernier Bureau confédéral… »*, se souvient un militant.

Le Comité Général de novembre 67 est conscient des difficultés, mais garde le principe : *« L'Union locale joue au niveau de l'arrondissement le même rôle que celui joué par l'UD au niveau de Paris, et par la CGT au niveau national. Pour la direction de l'UD, il s'agit d'une orientation permanente ».* Question principale : *« Comment parvenir à constituer une véritable Union locale dans chaque arrondissement ? ».* D'abord en levant les *« réticences à donner à l'UL »* tout en concédant *« qu'un militant interprofessionnel est toujours à l'origine un militant de sa profession »*, ensuite en fixant deux objectifs : *« le renforcement de la CGT et la diffusion de ses idées ».* Autres ambitions de ce 2e Comité Général ***(8)*** : obtenir une Bourse du Travail dans chaque arrondissement et assurer une représentation de tous les syndicats parisiens au CG. Il faudra joindre le geste à la parole dans l'année qui s'annonce : 1968.

Commerce : un immense terrain en jachère

En 1967, sur environ 300 000 salariés travaillant dans le commerce, la CGT compte 1 711 syndiqués. À la Samaritaine, sur 1 800 vendeurs et vendeuses, 3 sont adhérents. La situation est meilleure chez les livreurs (100 syndiqués) et les manutentionnaires (70). C'est cependant peu eu égard aux quelque 5 000 salariés. Les grands magasins de Paris (Printemps, Galeries Lafayette, BHV, Bon Marché, etc), plus étoffés syndicalement, émettent plus de 25 000 fiches de paie mensuelles.
Cela n'empêche pas la CGT d'être majoritaire aux élections professionnelles de la Samaritaine, avec 38 % depuis 1964, devant la CFTC (20 %) et la jeune CFDT, née la même année, et seulement implantée dans les quatre « Samar » de la rue de Rivoli. Les actions revendicatives sont peu nombreuses, les salaires globalement faibles, vendeurs et vendeuses sont rémunérés à la guelte. La famille Cognacq-Jay dirige la boîte avec le paternalisme et la morale de sacristie qui l'ont amenée à créer la Fondation et le prix du même nom pour « récompenser les familles méritantes et nombreuses ».

La CFTC a reculé après ce que Daniel Fargeas appelle charitablement « une gestion du Comité d'entreprise discutable financièrement ». Le terrain a pourtant gardé largement la mentalité et le népotisme qu'Émile Zola décrit dans « Au bonheur des dames ». La tâche de la CGT est ardue. Le résultat sera brillant.

Formation express pour jeunes militants

Cette année-là, Daniel Fargeas a 29 ans. Il est technicien de vente aux « Forges de Vulcain », qui proposent du matériel industriel place du Châtelet. Il a participé à la création d'une section CGT dans cette entreprise de 300 salariés. En 68, il est délégué du personnel et, à l'extérieur, au secrétariat de la section PCF du 4e arrondissement. Par cette position, il a une bonne vue sur l'activité du Bazar de l'Hôtel de Ville. C'est utile à la CGT parisienne du Commerce, où il assure une permanence « Contact nouvel adhérent », le samedi.

La vie militante, déjà bien remplie, prend un coup d'accélérateur au joli mois de mai. Son expérience du commerce va faire de lui un responsable express du mouvement social à la Samaritaine.

Comment le jeune militant va-t-il jouer son nouveau rôle de « pionnier syndical » en mai 68 ? ***(9)*** *« Dans mon entreprise, on avait décidé de la grève avec occupation. Les grandes professions étaient en grève. Le centre de tri PTT de la gare de Lyon avait été le premier à s'arrêter à Paris. Ayant des responsabilités politiques dans le 4e arrondissement, je poussais à l'action au BHV et j'allais devant la Samar pour soutenir les 150 ou 200 personnes qui menaient l'action. Après avoir tourné du matin à 16 heures dans le magasin, la direction annonçait craintivement « On ferme ! ». Le groupe CGT et CFDT, qui tournait aussi depuis le matin, annonçait « On occupe ! », et on allait s'installer à la cantine du 5e étage pour s'organiser. Les responsables permanents étaient pris par de multiples tâches. Comme il y avait du répondant dans ma boîte, la CGT avait décidé que je m'occuperais en priorité de l'occupation et plus largement du soutien à l'action dans cette maison de 5 000 salariés. Je devenais brusquement à 29 ans, sans connaître l'entreprise, le représentant officiel du syndicat CGT des grands magasins, avec évidemment les militants en appui. On a décidé et réalisé d'abord trois jours d'occupation jour et nuit, avant de nous adresser au personnel qui venait nombreux dès le début aux nouvelles chaque matin, au moins 400 personnes. Au bout de 15 jours, 10 % d'augmentation pour tout le monde, pour certains jusqu'à 32 % d'augmentation du Smig, des garanties d'emploi, des élections correctes de délégués du personnel et un collectif militant nombreux et aguerri dans la lutte… Au sortir de l'action, la CGT avait une autre image, jeune et combative. Aux élections professionnelles quelques mois après, on passait de 38 à 48 %, pour atteindre 52 % en 1970 ».*

Nos amis étudiants

Dans le long fleuve pas tranquille de mai-juin 68, Paris joue le premier rôle avec les barricades du Quartier Latin et la Sorbonne occupée, mais c'est une sélection médiatique et politique. Les actions dans les entreprises sont peu relayées par les journaux « modérés » et une ORTF qui ne sait plus où elle habite. Après le 13 mai, la moitié de la population active salariée du pays, environ 7 millions de personnes, est en grève avec occupation. Les autres sont bloqués. La Confédération CGT mène le bal, s'exprime publiquement tous les jours. L'USRP et l'UD animent la région et la ville, avec banderoles et discours. Le 24 mai, dans un tract, l'UD appelle en son nom *« le peuple de Paris à prendre part massivement aux manifestations pour imposer au pouvoir personnel et au patronat la négociation immédiate pour la satisfaction des revendications »*. On est à la veille de l'ouverture des négociations qui déboucheront sur les « accords » de Grenelle. Jusqu'au 27 juin, date des élections législatives anticipées, les cadres et les militants actifs parisiens dorment peu et essaient d'être sur tous les coups.

C'est *« un rôle de relais secondaire, mais permanent »*. Avec quelques faux pas par rapport à la Confédé, par exemple dans les relations avec les étudiants. Après les premiers chocs le 3 mai, dont l'évacuation de la Sorbonne et les arrestations qui suivent, l'UD, qui a marqué des points avec la manifestation du 1er mai, la première depuis 1954, *« réaffirme sa solidarité aux étudiants et aux enseignants qui luttent pour la défense, l'amélioration et la démocratisation de l'enseignement »*. Cela juste après une manifestation hostile à la direction de la CGT par la Fédération des Étudiants Révolutionnaires (FER) devant la Bourse du Travail. La Confédération n'est pas très chaude pour soutenir les « trotskistes », mais fait cependant bonne figure solidaire. L'UD se justifiera a posteriori : *« Nous avons été contraints de critiquer sévèrement les dirigeants actuels de l'UNEF pour l'aventurisme qu'ils donnaient à leur mouvement. Mais dans tous les cas nous nous sommes inspirés de l'esprit des déclarations des camarades Georges Séguy et Benoît Frachon et nous n'avons jamais confondu les minorités « agissantes » et la masse des étudiants et étudiantes ».* ***(10)***

Les UL larguées ?

C'est évidemment la Confédération, et l'USRP dans une moindre mesure, qui règle les relations avec les autres organisations syndicales et politiques, PCF, PSU, SFIO anémiée, FGDS montante, FEN et CFDT très remuantes, comités Théodule en tout genre. Et les UL de Paris ?

Près de 40 ans plus tard, Mi-

chel Moreau, l'une des têtes organisatrices de l'UD 75, dira : « *Pendant les événements, les UL ont été prises de vitesse. Elles étaient trop faibles, trop jeunes, avaient peu d'expérience, peu d'assise, et n'étaient pas présentes partout. La diffusion du matériel central, c'est la CGT et l'UD qui la faisaient, la plupart des entreprises occupées, la RATP, les cheminots, n'avaient pas besoin de l'aide des UL, qui ont eu un rôle très limité dans certaines boîtes, et dans beaucoup de boîtes occupées, il n'y avait pas de syndicats* ». ***(11)***

Daniel Fargeas confirme. « *En mai-juin 68, je ne connaissais pas les UL. Dans le 1er arrondissement, celui de ma boîte et de la Samaritaine, existait une UL sur le papier avec deux interlocuteurs venant de la Banque de France et d'IBM. Je ne les ai jamais vus pendant les grèves. Ils avaient été mis en place deux mois avant et, par inexpérience, ils ont passé tout le mouvement de 68 dans leur entreprise, en rendant quelques visites par ci par là…* »

On connaît la suite. Après le 13 mai, la droite se ressaisit, et le danger d'un clash sanglant est dans tous les esprits politiques. Le sang-froid du préfet de police Maurice Grimaud, de Georges Séguy et des dirigeants du PCF a empêché le pire, mais les ambitions divergentes de Georges Pompidou, de Michel Rocard, avec Pierre Mendès-France au meeting du stade Charléty, d'un jeune loup nommé Jacques Chirac, du vieux fauve François Mitterrand, l'exaspération d'un CNPF et d'une droite terrorisés, la percée des gauchistes chez les étudiants, la lassitude montante de la population, sont des signes sans équivoque. Il faut savoir terminer une grève et en tirer les bénéfices.

Les « accords de Grenelle » sont un grand succès revendicatif pour la CGT, avec un bond du Smig de près de 35 % et l'entrée officielle des syndicats à l'entreprise. L'UDR, nouvel avatar depuis 67 de l'UNR gaulliste, mobilise une énorme manif sur les Champs-Élysées le 30 mai, avec André Malraux en tête d'affiche culturelle et le « parti de la trouille » envoie une majorité de godillots à croix de Lorraine au Palais-Bourbon aux législatives de fin juin. Le mouvement social laisse cependant une empreinte qui marque encore les rapports sociaux en France. Elle explique aussi la hantise du pouvoir politique et patronal de nettoyer Paris de tout ferment de gauche efficace. Le plan Delouvrier et la DATAR étaient d'ailleurs de la même veine.

Reprendre le collier

À la rentrée, les communiqués nationaux affirment une nette progression des effectifs de la CGT. Selon la Confédération, 5 000 bases syndicales ont été créées et la CGT a recueilli 400 000 adhésions nouvelles pendant les grèves de mai-juin. ***(12)*** À l'automne, l'UD envoie un questionnaire, largement diffusé dans les syndicats et les UL, et fait les comptes. Les résultats sont financièrement décevants.

Les grèves et l'été ont évidemment entraîné des retards de collecte. En septembre 68, 3025 timbres ordinaires et 10 000 timbres du 1er mai manquent aux chiffres de 1967. L'UD juge « mauvais » le bilan des cotisations de rentrée. Le retard attendra la mi-février 1969 pour être rattrapé et 67 est dépassé de seulement 2 000 timbres. « *Cette situation est dissonante avec celle de la CGT et des autres UD* », note le Bureau du 14 février 69, qui l'impute « *à la négligence des syndicats* ». Les chiffres officiels donnent en France un passage de 2 120 000 adhérents en 1967 à 2 330 000 en 1970. Quoique inférieur aux 400 000 arrivées annoncées au lendemain des grèves, le résultat est très positif et l'image de la CGT est renforcée en France comme à Paris.

Le faible progrès des cotisations payées à l'UD 75 ne doit pas masquer une vigueur nouvelle due à une double avancée : une implantation dans des entreprises, en particulier à majorité féminine, jusque là dépourvues de syndicat ; de nouveaux militant(e)s formés dans l'action, jeunes et enthousiastes. À l'école de langues privée Berlitz, sur les 250 professeurs, la CGT obtient 90 % lors des élections au Comité d'Entreprise, menaçant la CGC, alors que les syndiqués chez les profs du privé, bien qu'ayant quadruplé en mai, sont 200 pour tout Paris.

Daniel Fargeas

En novembre 1968, pour la préparation du 2e Congrès de l'UD, le TP annonce un total de 155 000 syndiqués. ***(13)*** La progression est nette mais le taux de syndicalisation (7,75 %) reste sous la moyenne nationale. Paris est un curieux conglomérat de gros bataillons, concentrés

dans le SPN et l'industrie, où les syndicats sont très indépendants de l'UD et des UL, et une myriade de petites bases, aux cotisations incertaines et à l'activité peu connue. C'est là-dessus que s'ouvre le 2e Congrès des 5, 6 et 7 décembre 1968. Les dirigeants sont persévérants : le développement des Unions locales est plus que jamais une priorité.

Une affaire d'argent

La direction sortante voulait réduire le nombre de membres de la Commission Exécutive à 50 pour « *faciliter les débats et jouer véritablement son rôle dirigeant* », en fait pour réduire l'absentéisme et les luttes d'influence. Le coup est raté, mais sur les 83 élus, 40 % sont des nouveaux venus, avec davantage de femmes. Le SPN accentue sa mainmise avec 45 sièges, et les petites structures continuent de bouder. 2/3 des syndicats sont absents mais les présents représentent les 3/4 des syndiqués.

Pour les UL, le congrès prend deux décisions majeures. Afin de combler le gouffre financier que creusent les Unions locales, ***(13)*** sur chaque franc perçu par l'UD, 40 centimes iront aux UL. C'est une innovation considérable. Seconde mesure pratique, Michel Moreau, déchargé de son activité de permanent dans le 16e, devient responsable de la coordination et du développement de l'ensemble des UL. Il doit dépasser le constat lucide de Marius Bertou au Comité général d'avril 1969 : « *Le péché capital de la capitale, c'est qu'en général nous ne parlons pas trop mal, nous faisons de bonnes analyses, mais quand il faut appliquer, il y a comme un fossé où chaque question revient* ».

Michel Moreau est pragmatique et formé à l'interpro. Le rapport qu'il présente à la CE du 13 mai 1969 constitue l'acte de naissance du fonctionnement des UL parisiennes. La théorie a été formulée au 2e Congrès : « *Il faut à l'UL une direction, c'est-à-dire des hommes et des femmes, des cadres qui connaissent la CGT et peuvent assumer les tâches générales, permanences et commissions. Leur travail doit être consacré tout entier à l'UL, et non pas une fois en passant* ».

Le rapport de Michel Moreau le 13 mai montre une amélioration de l'audience depuis décembre, des progrès rapides, mais une situation encore précaire. Aucune base intersyndicale dans 4 arrondissements, un non-permanent ou un collectif restreint dans 7 autres. L'objectif d'une UL avec un permanent par arrondissement est un verre à demi plein.

Vers le grand chelem des arrondissements

Pour le remplir, il faut de l'argent et des nouveaux cadres. Daniel Fargeas est de ceux-là. « *J'ai pris connaissance du rapport de Michel après avoir été sollicité par Bertou pour être permanent dans le 1er arrondissement. Si les explications de Bertou me semblaient parfois imprécises, les rapports étaient clairs et précis sur la réalité et les objectifs et correspondaient parfaitement à ce que j'avais observé en mai-juin 68 : un besoin d'aide à la réflexion commune « politique » ; des soutiens pratiques, ponctuels, dans les entreprises faiblement organisées ; un lieu de rencontre pour répondre aux salariés qui voulaient s'organiser dans leur boîte. Donc, en septembre 69, j'arrive à l'UL des 1er et 2e, avec un enjeu « commerce » important. Le local commun aux deux arrondissements était en cours d'achat, en application du rapport de Michel* ».

Il faut aussi des prestations de secrétariat-dactylo et un fonctionnement dont le montant est une péréquation entre le nombre de salariés et celui des syndiqués de l'arrondissement. Les décisions financières permettent de louer des locaux et même d'en acquérir, ce qui fait hurler quelques puristes horrifiés de voir leur CGT se lancer dans l'immobilier. Entre 1968 et 1975 sont achetés les sièges des UL des 1er et 2e, 5e, 9e, 12e, 14e, 16e, 17e et 19e. Seul le 7e ne sera pas pourvu avant 77. À partir de 1970, la plupart des responsables d'UL sont « *des produits directs de mai 68* ». Ils sont généralement militants du PCF, comme Daniel Fargeas. « *C'était quasiment naturel car on était les plus en phase avec la CGT. Être SG d'UL supposait une disponibilité largement au-delà des horaires classiques* ***(14)*** *avec une attention et une information sur la vie sociale de l'arrondissement. Le PCF était une force, un interlocuteur important dans le domaine social. Et le PS ou la SFIO étaient plus que réservés sur la prise de responsabilités de leurs militants dans la CGT* ».

La droite a repris la main politique après les législatives de juin 68, précédées par la manif UDR du 30 mai sur les Champs-Élysées, avec André Malraux et Michel Debré en vedette.

L'UD de Paris prend grâce à ses UL une dimension jusque là inconnue et lance une initiative remarquable : elle accepte en juillet 1969 de siéger au conseil d'administration de l'Université de Vincennes Paris-8, qui accueille à la rentrée d'octobre 4000 salariés non bacheliers. « *L'intervention de la CGT à Vincennes, mais aussi depuis quelques jours à Nanterre, marque pour nous de nouvelles responsabilités. Les intérêts des étudiants, des professeurs, des salariés, se trouvent ici, de façon concrète, confondus…* », dit Marius Bertou 18 mois après les émeutes du Quartier Latin et la dénonciation des « *intellectuels gauchistes* ». ***(15)***

Les salariés partent…

L'embellie sera durable et la politique volontariste, par le choix des cadres et du financement, se maintiendra jusqu'à la fin des années 80. Gérard Ale-

zard remplace Marius Bertou en 1975 et garde l'orientation vers les cadres, qui continuent d'augmenter en nombre dans la capitale.

Mais cette évolution se double d'une autre, moins réjouissante. En 68, la CGT revendiquait 2 300 000 adhérents pour toute la France. En 1994, ils sont 630 000. Les raisons de fond sont connues et Paris ne fait pas exception. Les professions « fortes » se sont effondrées. « *En 68, les métallos CGT étaient aussi nombreux dans le 15e que l'ensemble des syndiqués de l'arrondissement en 94* », note Daniel Fargeas. Le Livre, bastion historique, prend de plein fouet la remise en cause de ses acquis sociaux de la Libération (grève du Parisien Libéré de 1975 à 1977). La réduction des effectifs des ouvriers de la presse, syndiqués à 100 %, est provoquée par l'arrivée de la « composition froide », puis de l'informatique. Les imprimeries de labeur, comme Lang, ferment ou quittent Paris.

Avec la création des villes nouvelles et l'aménagement du quartier de la Défense, la banlieue n'est plus un repoussoir pour les sièges sociaux des banques et des compagnies d'assurance, qui réduisent leurs effectifs au passage. Les cotisations CGT s'écroulent, pendant que les virages politiques des gouvernements Mitterrand créent des différences d'analyse entre UD 75, Confédération CGT et Fédération PCF de Paris, avec des guerres de tendances dans chaque organisation.

La région parisienne a changé et les emplois nouveaux ont investi les villes nouvelles, comme Évry, dans l'Essonne (Image de 1976, coll. GD)

… la crise arrive

Dans le SPN, le temps se couvre. La prise de la mairie en 1977 par Jacques Chirac n'est pas une aubaine, pas plus que la réduction des « libertés syndicales » et des détachements dans la Fonction publique, ministérielle ou non. Entre 1974 et 1990, le coût de la vie et des loyers explose à Paris. Les « dépenses incompressibles » aussi. L'UD, prise à la gorge financièrement, se dégage peu à peu de la pratique qui donnait près de la moitié de ses ressources aux UL. Elles s'étiolent toutes. « *En 1994, la trésorerie de l'UD et des UL est pratiquement en dépôt de bilan* », résume Daniel Fargeas.

La CGT parisienne se tourne vers la grande sœur confédérale de Montreuil et les organisations professionnelles situées dans la capitale. Le maintien de l'existence des UL nécessite un « prêt », au remboursement aléatoire. Différents secteurs confédéraux mettent la main à la poche et un versement exceptionnel des grandes professions parisiennes se fait par le biais d'une « *souscription* ». Le principe d'une répartition 60/40 entre UD et UL est adopté et la mise en œuvre laissée à la discrétion des nouveaux intéressés. La plupart des soixante-huitards sont passés à l'USR.

G.D.

NOTES

(1) Ces chiffres, comme de nombreux autres éléments, sont empruntés à l'ouvrage de Samy Khedaïer, « L'Union des Syndicats CGT de Paris face aux tournants des années soixante (1966-1969) », mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine effectué sous la direction de Danielle Tartakowsky, Université Paris VIII, département d'histoire (2004-2005).

(2) Atlas des Parisiens, de Gérard Noin, Paris, Masson, 1984. 70 000 emplois industriels ont déjà été perdus entre 1954 et 1962.

(3) Le Travailleur Parisien, n° 18, janvier-février 1967.

(4) Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT.

(5) Ces chiffres doivent être pris avec prudence, vu la variété des sources et des critères de calcul, mais donnent une idée générale.

(6) Les textes CGT des années 60 utilisent le terme « corporations » de préférence à « professions ».

(7) Samy Khedaïer, op. cité.

(8) D'après les statuts de l'UD, le Comité Général doit se réunir tous les trois mois, sauf pendant le trimestre du congrès. En fait, il ne se réunit que trois fois entre les deux premiers congrès, le 1er mars 1967, les 9 et 10 novembre 1967 et les 3-4 mai 1968, sous la pression des événements. On peut y voir une preuve supplémentaire de l'absentéisme chronique qui marque l'UD CGT 75.

(9) Daniel Fargeas a donné une interview à Mémoires Vives le 25 mars 2013.

(10) Le Travailleur Parisien n° 25, novembre 1968.

(11) Entretien de Michel Moreau avec Samy Khedaïer, le 2 mars 2004.

(12) Le Courrier de l'UD n° 57 du 2 juillet 1968 reprend l'article d'André Allamy, membre de la CA de la CGT, paru dans l'Humanité du 27 juin : « Vers le demi-million de nouveaux syndiqués à la CGT ».

(13) L'UD de Paris ne perçoit que 50 % des cotisations de l'ex-Seine et ne reçoit aucune subvention publique pour les UL, contrairement aux autres UD de la petite couronne. La CGT confédérale accorde une subvention pour deux permanents supplémentaires qui sera touchée après le 2e Congrès.

(14) De 9 à 17 heures, du moins officiellement à l'époque.

(15) Intervention au Comité Central du PCF le 13 octobre 1969, à Ivry-sur-Seine.

Le domaine de l'Audronnière à l'épreuve
Sauts d'obstacles entre solidarité syndicale et gestion médico-sociale

Par Joël Biard

Le n° 24 de « Mémoires Vives » a commencé de retracer l'histoire du château de l'Audronnière, dans le Loir-et-Cher, depuis le 17e siècle. Elle continue dans ce numéro aux environs des années 1960.

À ce moment, le mouvement syndical CGT est appelé à réfléchir avec tous les partenaires du comité de gestion afin de trouver une nouvelle vocation, après le renoncement à la création de l'Institut Médico-pédagogique.

Joël Biard (Doc IHS CGT IdF)

Le traitement de la tuberculose en cette fin d'année 1960 a beaucoup évolué ; il nécessite moins l'éloignement des enfants, ce qui entraîne d'ailleurs la fermeture de nombreux sanatoriums. Un rapport détaillé du 3 décembre 1970 en fait le constat pour l'Audronnière *(49j694, Archives Départementales de Seine-Saint-Denis).*

« Lors de sa création, l'Aérium Gaston-Monmousseau était destiné à recevoir des malades du sexe masculin et du sexe féminin âgés de 6 à 14 ans, exposés au développement de la tuberculose, mais ne relevant pas d'un préventorium.

En fait, nous avons assisté progressivement à un remplacement des enfants qui souffraient d'atteintes organiques par des enfants présentant des troubles divers de l'adaptation familiale ou scolaire. Au 1er novembre 1970, grâce aux fichiers médicaux, établis par le médecin de l'établissement, grâce aux informations émanant du service de l'action sociale à l'enfance et au moyen de nos propres investigations (textes et entretiens), il nous a été possible de constater que sur 89 enfants âgés de 5 à 14 ans présents à l'aérium, une dizaine d'enfants seulement s'y trouvaient en convalescence d'affection organique ou en état de grande fatigue générale ».

Le constat est établi : sur 89 enfants, plus de 70 ne relèvent pas de catégories qui sont celles d'un aérium. Alors, qu'en est-il de ces enfants ayant tous un retard scolaire ? Pour la grande majorité, ce retard est dû à des troubles de l'adaptation sociale et une mauvaise intégration familiale. Les causes sont multiples : familles décimées, séparation, chômage, logement trop restreint, éthylisme, etc.

Nouveaux diagnostics…

Deux autres groupes d'enfants minoritaires existent. L'un relève directement de l'Assistance Publique, précédemment placé en nourrice. L'autre présente une réelle débilité, avec de fréquents troubles caractériels ou associés, qui ne se révèlent quelquefois qu'à l'arrivée au centre.

Le rapport précise que *« pour la généralité des cas, le niveau intellectuel se situe soit dans la norme, soit légèrement en dessous de celle-ci. »*

De nombreux enfants viennent de la région parisienne, hôpitaux Henri Rousselle, Hérold, etc. N'ayant pas trouvé place en Institut Médico-pédagogique (IMP), ils ont interrompu leur scolarité. La réalité montre que le statut d'aérium de l'Audronnière se trouve démuni face aux nouvelles nécessités. Les besoins de rééducation priment sur ceux de la santé physiologique des enfants.

Ces évolutions ont aussi des répercussions sur les finances. Pour 1968 et 1969, la gestion de l'aérium a été déficitaire. L'espoir existait de récupérer sur les années 1970 et

« Les temps changent… Times are a-changin'… »
(Bob Dylan, années 60) (Coll. GD)

1971 mais, malgré un taux d'occupation très élevé en 1970 (78 %), les années 1967 à 1974 se soldent par un taux d'occupation entre 50 et 60 %, largement insuffisant, avec de fortes répercussions sur la gestion de l'aérium, ainsi que le maintien et le développement des services.
Pour l'Union des Syndicats CGT de la région parisienne, son secrétaire général Jean Dréan, l'administrateur André Joly et le directeur de l'établissement Louis Bourdain, une période très difficile commence. L'exigence d'une reconversion précisément définie s'impose pour pérenniser l'Audronnière. L'autre solution serait de vendre à un organisme social, mais cela impliquerait la séparation de biens pour la CGT et le risque de procéder à plus de 40 licenciements, dans une période où s'accumulent les déficits et les difficultés de gestion.

Cette image de l'Audronnière est une maquette de carte postale, destinée à la reproduction (voir le verso page ci-contre). On peut donc penser que la réputation de l'établissement et le volume de courrier pouvaient intéresser un éditeur privé. (Coll. GD)

La délibération du Conseil régional du 5 janvier 1971 de l'Union syndicale CGT de la région parisienne fixe le cadre. À l'unanimité, le Conseil régional adopte la transformation de l'aérium de l'Audronnière en une maison d'enfants à « *caractère sanitaire pour déficience temporaire somato-psychologique* ». Mandat et pouvoir sont donnés à André Joly pour exécution.

… et nouvelles catégories

Celle-ci s'appuie sur la parution de l'arrêté ministériel du 5 décembre 1969, créant une nouvelle catégorie de Maison d'enfants à caractère sanitaire, destinée aux enfants présentant une déficience temporaire somato-psychologique, devant recevoir des sujets présentant des déficiences de l'état général associées à des troubles divers, et plus spécialement des difficultés provisoires d'adaptation familiale, sociale ou scolaire, en vue de leur assurer un repos dans les conditions particulières que nécessitent leur état et une adaptation scolaire et sociale.
Une demande d'autorisation préalable à la création d'un établissement de soins, comportant un internat est déposée en janvier 1971 auprès des autorités administratives et institutionnelles concernées et agréés.
L'auteur et le signataire de la demande sont l'USRP CGT et André Joly. La situation de l'établissement est prévue en remplacement de l'aérium actuel à Faverolles, à la campagne, à proximité d'agglomérations importantes telles que Montrichard, Blois, Tours, Amboise, conformément à l'article 126 de l'arrêté du 5 décembre 1969.
La direction générale de l'établissement serait assurée par un directeur assisté d'un médecin psychiatre et d'un médecin pédiatre (consultants) remplissant toutes les conditions pour assurer ces postes.
Ils seraient assistés d'un psychologue (déjà en place), d'éducateurs pour l'orthophonie, de rééducateurs, d'un kinésithérapeute, d'un directeur scolaire désigné par l'Éducation Nationale, de professeurs spéciaux, d'une infirmière et d'une assistante sociale.
La partie hôtelière serait assurée un sous-économe.

L'angoisse du financement

L'Union syndicale CGT de la région parisienne, dont les seuls capitaux sont constitués par la valeur mobilière et immobilière de l'aérium, fait l'apport total de ces installations et des 20 % de sa participation à la construction de locaux scolaires.

De nouveaux locaux

La disposition des locaux, dans la transformation de l'aérium en Maison d'enfants pourrait s'effectuer ainsi :

Internat

2 dortoirs de 20 enfants au 1er étage du château
1 dortoir de 10 enfants au 1er étage du château
2 dortoirs de 20 enfants au 2e étage du château

Activités

2 salles au rez de chaussée du château
1 salle au 1er étage du château
3 salles au Lazaret.
1 salle de poterie indépendante (céramique).
1 salle d'activité indépendante (ancien foyer des moniteurs).

Rééducation

3 salles au Lazaret.
1 salle pour le psychologue.

Locaux médicaux

1 cabinet médical à l'infirmerie.
1 secrétariat à l'infirmerie.
1 salle soins à l'infirmerie.
1 salle d'attente à l'infirmerie.
2 chambres d'isolement à l'infirmerie.
1 chambre d'infirmerie et bureau à l'infirmerie.
2 chambres communes à l'infirmerie.

Éducation physique et rééducation collective

1 grand solarium 20 m X 8 m 50.
Un groupe scolaire de 6 classes à construire dont le plan a été transmis à l'Éducation Nationale.

Les frais de transformation, selon de premières estimations à vérifier, s'élèveraient à 400 000 francs pour les 6 classes, et 200 000 pour transformations diverses.

MONTRICHARD
- L. et Ch. -

LIGNE DE COURTOISIE DE FRANCE

CLICHÉ N° E - 478

PRIERE DE RETOURNER CETTE EPREUVE AVEC LA COPIE ACCEPTÉE.

EN CAS D'ACCEPTATION, PRIERE DE COMPLETER LES INDICATIONS CI-DESSOUS DE FAÇON TRES LISIBLE

MONTRICHARD

LOCALITÉ : (L. et Ch.)

DÉPARTEMENT : L'AUDRONNIÈRE

TITRE DE LA VUE : colonie de vacances

- Mettre la Marque Editt s/ la Vue.

Le financement est assuré par une subvention de l'Éducation Nationale pour la construction des classes ; un prêt de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de la Région parisienne ; un prêt de l'Aide sociale du Loir-et-Cher dans le cadre du 6e plan ; en cas de nécessité, des prêts d'organismes habilités à les consentir.

« *Compte tenu de l'intérêt que présenterait pour les familles et les enfants la création d'une Maison à caractère sanitaire pour déficients temporaires à caractère somato-psychologique, ayant demandé notre inscription au VIe Plan pour transformer l'aérium, nous pensons possible en aménageant les locaux existants et en construisant 6 nouvelles classes, de réaliser un tel établissement de 90 lits pour enfants des deux sexes de 6 à 14 ans* ».

Début 1974, le constat est amer. Le dossier de reconversion déposé à la Préfecture en janvier 1971 n'a donné lieu à aucune suite, malgré les nombreuses interventions. Au 30 juin 1974, le risque de fermeture et cessation d'activités est réel à cause des problèmes financiers. Une décision s'impose à l'Audronnière, du fait du silence prolongé des services de santé (le Ministre de la Santé décide après avis des services de la Préfecture). Pourtant, les besoins insatisfaits relèvent de cette discipline médicale. Les établissements à « caractère somato-psychologique » sont connus et nombre d'enfants ne peuvent recevoir les soins appropriés faute de place. Ce silence entraîne des répercussions graves tant pour le personnel (40 personnes privées d'emploi) que pour le potentiel sanitaire du Loir-et-Cher. La plus ancienne œuvre sociale de ce département va-t-elle disparaitre à jamais ?

C'est loin, Paris…

Cette situation va aussi tendre les rapports sociaux dans l'établissement entre les salariés, l'Union des syndicats CGT (USRP), la Fédération des Services Publics et de Santé et l'Union départementale CGT du Loir-et-Cher.

Dans les échanges de courriers en 1973 entre les responsables des trois organisations syndicales, se situent les contradictions à propos d'une revendication légitime des personnels : le 13e mois. Les impératifs d'équilibre financier pour un prix de journée imposé par les Préfectures compliquent et accroissent les difficultés financières et de gestion. Ensemble, personnel et direction conviennent de sauvegarder l'emploi et la perspective de reconversion de l'Audronnière.

Cela n'a pas été facile car il a fallu à plusieurs reprises agir, se déplacer dans les ministères, auprès des maires, des

La promotion des années 50 est dépassée par les évolutions médico-sociales (Doc. Archives Départementales de Seine-Saint-Denis. Photo Pierre Benoit)

conseillers généraux, des députés, sénateurs, pour défendre l'établissement, l'emploi, la nature de la Maison.
Afin de compenser la défection des enfants dans l'année, il fallait augmenter la participation de ceux-ci l'été, au risque de poser des problèmes de sécurité, de prêter le flanc à ceux et celles qui voulaient transformer l'Audronnière en centre de vacances ouvert seulement deux mois en juillet et en août. Il pouvait y avoir quinze enfants l'hiver et deux cents tout l'été. Cela compliquait le bouclage des budgets, le paiement des factures. Les commerçants de Montrichard, compréhensifs, faisaient crédit plusieurs mois à l'établissement. Le directeur de cette époque, Louis Bourdain, expliquait qu'une fois, par un hiver très froid, il a payé le fioul avec son argent.
Dans ces années 1970, les difficultés sont réelles pour que le mouvement syndical parisien CGT perçoive cette situation très fragile. La bataille pour la reconnaissance, la reconversion de l'établissement, fut surtout l'affaire de la direction de l'USRP. A contrario des années 1960 – 1970, les conditions ont changé. La décentralisation de l'UD de la Seine et Seine-et-Oise avec la création des sept Unions départementales, de l'Union régionale en 1966, a créé les conditions d'un éloignement de la gestion et de la pertinence de ce type d'établissement dont la CGT est propriétaire. Les évolutions en matière de santé, le développement de la Sécurité Sociale solidaire, les progrès médicaux dans le domaine de l'enfance, de la psychiatrie, avec un effectif d'enfants plus axé sur la région Centre que sur l'Île-de-France, allaient contribuer à un éloignement syndical des préoccupations et responsabilités vis-à-vis de l'Audronnière.

La renaissance de 1975

Avec l'aide de la direction de la DDASS du Loir-et-Cher, de l'Inspection d'Académie, du CREAIL (Centre Régional pour l'Enfance et l'Adolescence Inadaptées) de la région Centre, de diverses caisses de Sécurité Sociale, l'orientation de la création d'un établissement à caractère somato-psychologique fut donc prise pour une mise en œuvre progressive.
L'encouragement pour aller dans ce sens est donné par la décision de l'équipe technique du CREAIL de la région Centre, rendu public le 14 avril 1975, dont les conclusions précisent : « *Des diverses visites que nous avons effectuées sur place, des échanges que nous avons pu avoir avec les autorités administratives concernées (D.D.A.S.S. en particulier), des contacts que nous avons établis avec le Directeur Administratif et les représentants du Comité de Gestion, de l'étude de textes officiels et de documents techniques qui nous ont été soumis, il ressort que la transformation de l'Aérium de l'Audronnière en Maison d'Enfants à caractère sanitaire pour déficiences temporaires somato-psychologiques est tout à fait opportune et ce, pour plusieurs raisons :*
1) Il n'existe pas d'autres établissements de même nature dans le département ni dans la région proche.
2) Les besoins du département du Loir-et-Cher ajoutés à ceux des autres départements de la région et pour partie de la région parisienne, pour cette catégorie d'enfants, doivent assurer la viabilité de l'établissement.
3) L'implantation de l'établissement est conforme à l'Art. 126 de l'Arrêté du 5 décembre 1959.
4) L'Aérium possède déjà un « groupe scolaire » dont les postes seront occupés par des agents de l'Éducation Nationale.

Il conviendra toutefois :
a) D'élaborer un projet pédagogique qui devra définir dans quel esprit et à l'aide de quels moyens, l'action médico-psycho-éducative et pédagogique sera conduite.

Les campagnes antituberculeuses de l'entre-deux-guerres s'essoufflent, les aériums aussi. (Coll. GD)

b) De veiller à ce que les personnels actuellement employés mais non qualifiés s'inscrivent à un cycle de formation en concordance avec leurs aptitudes.
c) De procéder au recrutement de nouveaux personnels jusqu'à concurrence des normes fixées par l'Art. 132 en considération du fait que l'établissement fonctionnera en continuité, 365 jours par an.
d) De faire connaitre les vacances de poste par le biais de revues spécialisées, ou auprès des écoles de formation pour éviter d'accroitre le nombre des personnels à former.
e) Ne pas renouveler les départs des personnels des services généraux dont le nombre nous parait actuellement excessif.
f) En fonction du contenu du projet pédagogique, envisager une modification des locaux, sinon de leur structure, tout au moins dans leur destination et leur aménagement. Il y aurait à cet effet intérêt à établir dans les meilleurs délais un plan de financement et un échéancier des travaux.
g) Au regard de l'obligation faite de recruter du personnel qualifié, il nous paraitrait indispensable de reconsidérer la politique du logement des personnels dont on sait que c'est un des éléments déterminant de la stabilité et de l'équilibre. »

Sans drapeau dans la poche

D'abord une équipe médico-psycho-éducative fut mise en place, comprenant médecins, psychiatres, orthophonistes, psychologues, éducateurs spécialisés s'appuyant sur l'expérience de l'équipe.
Ensuite, la décision du ministère de la Santé, en date du 12 novembre 1976, donna un accord pour la création d'une maison d'enfants à caractère sanitaire de type permanent d'une capacité de 60 lits spécialisés pour enfants des deux sexes âgés de 5 à 14 ans, atteints de déficiences temporaires somato-psychologiques, par conversion totale de l'aérium de l'Audronnière.
Enfin, la remise en conformité des locaux découle de cette nouvelle orientation. Un plan de financement a été réalisé avec le concours du Conseil général du Loir-et-Cher, de la Caisse Primaire de Sécurité sociale du département et d'une subvention apportée par le Conseil Régional du Centre. À ce moment, le projet de reconversion est estimé financièrement à 3 570 000 francs.
De longs mois vont s'écouler avant le début des premiers travaux. Après bien des discussions et des transactions, ils vont commencer en 1978, sous la conduite de l'architecte Gautier. Les années 1977 – 1978 vont être difficiles : recherche d'un nouveau style, équipe nouvelle en place, mais recrutement peu favorable. Le prix de la journée, issu de celui pratiqué pour l'aérium, est resté le même alors que le coût de revient est plus élevé, à cause des frais de personnel spécialisé, mais la CGT a su mobiliser les salariés, qui ont mené la lutte en direction du ministère, de la DDASS, la préfecture et la région Centre présidée par Pierre Sudreau.
La CGT n'a jamais caché qu'il s'agissait d'une œuvre de son syndicat. Cette attitude a joué en sa faveur. Les pouvoirs publics ont hésité à fermer l'établissement. On a su par la suite que si cette œuvre avait été réalisée par d'autres que la CGT, la fermeture aurait été prononcée.
De premières avancées ont été obtenues, particulièrement en matière de garantie de prêt par la Caisse d'Epargne, par un prêt de la Sécurité sociale du Loir-et-Cher avec la promesse d'une subvention de l'État qu'acquittera la région Centre et par un prix de journée correspondant aux nécessités d'un tel établissement.
Mais l'URIF a dû souscrire un emprunt de 90 000 francs auprès de la Caisse d'Épargne, remboursable en trente ans, plus un autre, de 90 000 francs aussi, auprès de la Caisse primaire de Sécurité sociale du Loir-et-Cher.

(Doc. Archives départementales de Seine-Saint-Denis)

Un nouveau départ commence pour l'Audronnière, remise à neuf, avec de meilleures conditions d'accueil pour les enfants, les visiteurs, les travailleurs sociaux, et de meilleures conditions de travail pour le personnel.

Les obstacles un par un

Bernard Dexet, secrétaire de l'URIF et administrateur depuis 1978, remplace André Joly et tire lors d'une réunion le 23 mars 1981, avec l'ensemble du personnel, les enseignements de cette décennie difficile, longue et incertaine.
Quels ont été les obstacles surmontés ? D'abord obtenir des pouvoirs publics l'autorisation de modifier la nature de la maison. Ensuite, l'adaptation de l'établissement aux normes en vigueur imposée par le Ministère de la Santé, la recherche des fonds nécessaires, l'augmentation considérable des prix de à faire admettre à la commission préfectorale ; l'acceptation de la poursuite du fonctionnement de la maison, ce qui n'était acquis ni avant ni pendant les travaux.
Le personnel était en surnombre par rapport aux critères officiels et à un nombre d'enfants nettement en dessous de la moyenne admise. Il est néanmoins maintenu. L'assurance, malgré les exercices déficitaires considérables, l'endettement énorme de la maison, ont été conservés sans dégâts, grâce au lien avec les fournisseurs.
Des efforts de direction pour assurer le service se sont unis avec les interventions de l'URIF CGT, y compris financières. Les personnels interviennent en matière sociale, économique, pédagogique. La concertation avec la DDASS du Loir-et-Cher était renforcée par celles des élus à tous niveaux. La conjugaison de ces forces permet la victoire. La maison est toujours CGT. Il n'y a pas d'hypothèque. La garantie est assurée par le Conseil général du Loir-et-Cher. Les subventions sont obtenues, les finances rétablies, les dettes épongées en grande partie. Avec les travaux en passe d'être terminés, l'essentiel est réalisé.

Les troubles relationnels

Toutes les conditions sont là pour assurer l'avenir, mais celui-ci n'a rien de garanti. Les trois conditions essentielles de la pérennisation sont le prix convenable de la journée, l'augmentation du nombre de journées et la qualité du service rendu. Le sentiment quasi-unanime est que l'Audronnière et la CGT n'ont pas droit à l'échec. Une deuxième chance serait impos-

sible car il est exclu dorénavant de faire financer un autre projet avec l'argent des syndiqués CGT d'Ile-de-France, d'obtenir l'aide des pouvoirs publics et de justifier dans l'avenir les défauts du passé. L'expérience de lutte depuis plusieurs années crée une situation nouvelle qui incite à l'optimisme.

Des transformations ont lieu dans l'équipe de direction. Annick Menweg, ancienne éducatrice en chef, succède début 1981 à Louis Bourdain, l'ancien directeur qui prend sa retraite le 1er novembre suivant. La nouvelle directrice déclare le 4 mai 1981 (AD93 49J698) que le projet pédagogique prévoit « *une action de liaison avec la famille et les travailleurs sociaux en vue d'une réinsertion familiale, sociale, et scolaire à court, moyen et long termes. C'est la partie la plus importante du travail de l'éducateur en dehors des réunions car la majorité des troubles des enfants sont d'origines relationnelles. La plupart des enfants se trouvent dans des situations familiales compliquées et pathogènes où interviennent juges des enfants, ADASS, milieux nourriciers, instances médico-psychologiques et sociales multiples qui conditionnent le suivi de l'enfant et de sa famille.*

La relation parents-enfants est déjà inscrite dans un contexte soit de rejet, soit d'hyper protection et peu de parents s'avèrent coopérants de la démarche de l'institution. Ce n'est qu'au prix d'un travail important de sollicitation, d'entretiens réguliers, de négociations permanentes, de conflits inévitables entre familles et institution qu'il peut y avoir évolution positive des relation entre les parents et l'enfant placé dans l'institution, permettant par là même l'évolution de l'enfant. Ce n'est pas un travail « d'assistance sociale » mais un travail thérapeutique sous contrôle médical destiné à atténuer ou supprimer le contenu pathogène de la difficulté relationnelle famille-enfant ».

Inauguration ministérielle signée Jack Ralite (Doc. Archives départementales de Seine-Saint-Denis. Reproduction Pierre Benoit)

Durée de séjour et reconversion

Avec la porte ouverte du samedi 24 avril 1982, en présence du Ministre de la Santé, Jack Ralite et Madame le Préfet du Loir-et-Cher l'inauguration de la Maison d'enfants « Gaston-Monmousseau » se fait au lieu-dit de l'Audronnière, à Faverolles-sur-Cher.

François Mitterrand est élu président de la République le 10 mai 1981. Aux élections législatives qui suivent aussitôt, la gauche remporte les élections et un gouvernement est constitué avec quatre ministres communistes. Jack Ralite est nommé ministre de la Santé.

Un an plus tard, dans une ambiance attentive et chaleureuse, c'est lui qui rappelle que « *la meilleure façon de sauvegarder la santé, et par là l'avenir, c'est de veiller à l'enfant et de lutter par tous les moyens pour que dans les naissances, il n'y ait pas déjà dans sa « petite musette » de départ tout un lot de handicaps de tous ordres à traîner toute la vie* ».

Edmond Amiable, secrétaire de l'Union Régionale CGT d'Ile-de-France, déclare : « *Nous nous félicitons de ce nouveau départ et nous savons qu'avec l'aide de tous ceux qui travaillent à quelque poste que ce soit dans cette maison, l'Audronnière Gaston-Monmousseau continuera à rendre les services que les enfants et les parents attendent. Et qu'ainsi à notre place, pour modeste qu'elle soit, nous contribuerons à ce qu'une telle politique de santé au bénéfice de tous voit le jour dans notre pays* ».

Ce constat confirme une bonne occupation de la maison avec 62 enfants et un dépassement du nombre des journées prévues. Mais ce résultat doit être tempéré, car le risque d'occupation en diminution est réel, les finances doivent être consolidées par des prêts pas encore octroyés et un projet de santé s'inscrit dans un contexte en évolution et un mouvement

rapide de l'organisation CGT.
Ces contradictions vont se révéler et conduire la CGT Ile-de-France à considérer dans les années 1990 une autre solution pour pérenniser l'Audronnière. Celle-ci n'était pas au bout de ces peines. Avant l'inauguration de 1982, la DASS avait attiré l'attention du Comité de Gestion sur un aspect du fonctionnement de l'établissement, jugé contradictoire avec les normes de la loi de 1969. En effet, cette loi prévoit pour les Maisons d'enfants à caractère sanitaire spécialisées (M.E.C.S.S) pour déficience somato-psychologique des séjours courts limités à 9 mois maximum.

Bilan globalement positif

En 1985, un bilan est réalisé. Depuis les transformations de la maison la moyenne de fréquentation est de :
1978 41,75 % et 50 enfants
1979 51,81 % et 58 enfants
1980 54,33 % et 58 enfants
1981 50,35 % et 57 enfants
1982 56,67 % et 59 enfants
1983 51,95 % et 59 enfants
1984 48,59 % et 55 enfants
1985 53,61 % et 62 enfants

Or, la gravité des difficultés des enfants reçus à l'Audronnière amenait à des séjours de deux ou trois ans en moyenne pour une bonne partie des effectifs, et ce avec des accords reconduits par les différents organismes de Sécurité Sociale et par l'aide sociale à l'enfance du Loir-et-Cher.

(Coll. GD)

Le changement dans la continuité ?

La D.D.A.S.S 41 a préconisé alors une deuxième reconversion en établissement pour enfants inadaptés. Ainsi ce type d'établissement, pour une activité et une population similaires, n'aurait pas des limites aussi restrictives aux séjours. Par contre, il rentrerait dans le champ d'application de la loi de 75 relative aux institutions sociales et médico-sociales pour enfants et adultes handicapés et inadaptés.
Cette décision, qui ne nécessitait rien d'autre qu'un accord administratif entre les parties concernées, moyennant quelques aménagements, a été prise et autorisée par la CRISMS (Commission Régionale des Institutions Sociales et Médico-sociales) où sont représentés le Préfet de Région, la DRASS et la ASE en 1984.
L'Audronnière est donc depuis 84, un « Institut de rééducation psycho-pédagogique » pour enfants présentant des troubles du comportement, selon les conditions techniques d'agrément de l'annexe 24 au décret n°56.284 du 9 mars 1956 et de l'arrêté du 7. Juillet 57 et Code de la famille et de l'Aide Sociale. En ce sens, la Maison d'Enfants n'a fait que suivre l'exemple de nombreuses M.E.C.S.S. de France, qui ont connu la même évolution et se sont reconverties en établissement semblables.
Il reste que les M.E.C.S.S. non reconverties à temps se heurtent actuellement au problème du forfait hospitalier, étant restées dan le champ sanitaire hospitalier.
Par contre, les frais de séjour dans les établissements comme l'Audronnière, qui rentrent dans le cadre de la loi de 75, sont pris en charge à 100 % par la Sécurité sociale, de même par l'Aide Sociale à l'Enfance, lorsque les droits à l'assurance maladie ne sont pas ouverts.

« Cette dernière activité agréée depuis 1984 par l'autorité administrative sanitaire et sociale spécialise du même coup la Maison au service de l'enfance inadaptée et la place sous compétence d'état.
Cette maison fait maintenant partie intégrante des équipements médico-sociaux pour enfants dans la région Centre. À ce titre, elle représente un patrimoine important, tant au point de vue moral que matériel, qui doit être développé et adapté constamment afin que la pérennité de la mission sociale qu'elle a accomplie jusque là soit assuré » (Déclaration URIF et UMIF du 20 septembre 1991).
La transformation souhaitée devrait pouvoir trouver sa place dans le carrefour de toutes les actions entreprises en faveur de l'enfance en difficulté, élargir et enrichir le développement de chaque enfant accueilli pour une adaptation la meilleure à la vie.
Pour y contribuer largement, la déclaration de l'URIF et de l'UMIF anticipe les perspectives de la vente de l'Audronnière. Celle-ci se fera en février 1992 pour devenir à partir de cette date propriété de l'UMIF.

Ce nouvel essor de l'Audronnière sera traité dans le prochain numéro de Mémoires Vives.

Joël Biard

« Le bulldozer de Vitry »
Réactions et commentaires

L'article paru dans le n° 24 de « Mémoires Vives » sur le « Bulldozer de Vitry » a provoqué des réactions, orales et écrites. Ces dernières, critiques, sont au nombre de deux. Elles émanent d'anciens responsables de la CGT et du PCF dans le Val-de-Marne en 1980 : Guy Poussy et Jean-Pierre Page. Le Bureau de l'IHS CGT d'Ile-de-France, réuni le 26 juin 2013, a décidé de publier tout ou partie de ces correspondances, ainsi que des réponses faites par le président de l'IHS, Joël Biard, et l'auteur de l'article, Gilbert Dubant. On trouvera aussi deux textes de Marcel Zaidner et Jacques Aubert, interrogés par « Mémoires Vives ». Cette décision est dictée par deux facteurs principaux : le droit à la liberté d'expression ; l'occasion de préciser la théorie et la pratique de l'IHS en matière de fonctionnement et de publication. Certaines contributions figurent sous forme d'extraits. Nous avons coupé les attaques *ad hominem* et les développements hors sujet. L'orthographe et la syntaxe d'origine ont été conservées.

Le 31 mai 2013, Guy Poussy envoie à Joël Biard la lettre manuscrite suivante (in extenso).

« Dans son édition n° 24, la revue Mémoires publie un article « Le Bulldozer de Vitry ». Je t'envoie quelques écrits (voir infra, NDLR) qui permettent de préciser les faits, et ce qui s'est passé réellement, ce qui n'est pas toujours le cas dans ce qui est écrit par les auteurs de l'article. Dans un premier temps le maire de St Maur a tenté de transférer les travailleurs maliens de St Maur à Valenton. Ce fut un échec c'est la raison pour laquelle avec la complicité du Préfet et de la direction de l'ADEF, un véritable coup de force, raciste fut organisé dans la nuit du 20 au 21 décembre pour transporter par autocar les 300 maliens de St Maur à Vitry. Ils seront installés dans un foyer qui était en rénovation et destiné à des travailleurs travaillant à la SNCF et à EDF. Il n'a jamais été question de casser le foyer et d'en sortir les occupants mais en accord avec eux de les ramener en préfecture pour exiger du préfet un relogement digne à St Maur « Vous êtes de St Maur, vous y payez des impôts, nous vous demandons d'agir avec nous pour être relogés dans votre ville où il y a 200 logements inoccupés ». Les membres CGT du groupe malien avait quasiment convaincu leur compatriotes, ce que nous savions pas c'est qu'un chef religieux rémunéré par le maire de St Maur réussi à retourner la situation en usât de la menace et de la religion.

Quelques jours après ces faits, une vaste campagne médiatique fut déclenchée. Nus étions en campagne électorale pour l'élection présidentielle. Georges Marchais était l'homme à abattre vu sa popularité.

Tant qu'il y a des acteurs, et des témoins vivant d'un fait historique, les historiens, ou les journalistes devraient entendre les différents témoignages d'un fait afin de présenter les réalité sous tous ses aspects. Ce ne fut pas le cas pour cet article de Mémoires. C'est la raison pour laquelle je demande que le prochain numéro de « Mémoires » revienne sur le « Bulldozer de Vitry » en précisant les choses ».

NDLR. Les documents joints à la lettre de Guy Poussy sont :
- la lettre au Préfet du Val-de-Marne du 10 octobre 1980 signée de Guy Poussy, secrétaire de la Fédération du PCF 94
- la déclaration de l'UD CGT 94 en date du 30 décembre 1980
- la déclaration de Michel Germa, président du Conseil Général du 94 le 30 décembre 1980
- un article paru dans l'Humanité en janvier 1980 où Marcel Rosette, sénateur communiste du 94, appelle « à lutter contre les ghettos »
- la lettre de Guy Poussy à Laurence Cohen le 11 juin 2010 à propos d'une exposition sur « 30 ans de communisme dans le 94 » et des propos tenus par Marcel Zaidner (voir sa contribution infra) au Parisien.

Joël Biard transmet cette lettre à Gilbert Dubant
qui, le 8 juin 2013,fait la réponse suivante
à Guy Poussy (extraits).

« En tant qu'historien, je m'appuie sur des documents vérifiables, dont je donne la source en fin d'article. Ceux-ci peuvent être, ou non, corroborés par des témoignages, eux aussi « sourcés » par le nom et la fonction de leurs auteurs. Votre avis est donc intéressant, mais je souhaiterais que vous apportiez des précisions sur certains points, abordés ou non dans votre lettre.

1 – Connaissez-vous les auteurs des dégradations du foyer ADEF de la rue des Fusillés, à Vitry-sur-Seine, mercredi 24 décembre 1980 ? Si oui, qui sont-ils ?

2 – Estimez-vous mensongers les propos de Paul Mercieca et Régis de Castelnau attribuant à la fédération du PCF du Val-de-Marne la responsabilité de la décision et de l'exécution de cette intervention ?

3 – Les accusations portées contre le « chef religieux » méritent approfondissement. Sur quels témoignages se basent-elles ? Que signifie « user de la menace et de la religion » ? »

Le 9 juin 2013, Joël Biard reçoit sur son adresse de l'IHS CGT Île-de-France un courriel de Jean-Pierre Page, « ancien secrétaire général de l'UD CGT du Val-de-Marne (1979-1992) et membre de la commission exécutive de la CGT (1982-2000), ancien responsable du département international de la CGT » (extraits)

« On retrouve là dans une version qui se veut syndicale une interprétation qui n'a rien à voir avec l'histoire mais tout à voir avec l'objectif de se libérer de prétendues fautes que nous aurions commise. Elle est tout sauf neutre et indépendante, son parti pris est évident, elle vise à nuire! Pour le compte de qui ?

Venant d'une revue d'un Institut d'Histoire de la CGT dont le responsable a été secrétaire général de l'UD CGT 93, j'ai trouvé la méthode assez affligeante, elle n'est malheureusement pas nouvelle !

(…) Ce dossier utilise une vieille technique, il procède par amalgame. Pourquoi par exemple ne pas avoir écrit que J.P Page était proche de Georges Seguy ou d'Henri Krazucki ? Non, on a préféré tout mélangé et fonctionné par association comme on aime à le faire dans ce long plaidoyer en faveur du recentrage de la CGT…

On aurait pu par ailleurs et au moins consulter la Vie Ouvrière

qui me semble être une référence plus syndicale que l'Unité journal du PS, TF1, le Nouvel Observateur, ou le Point qui semblent avoir la faveur des auteurs! A ce sujet et contrairement à ce qu'on laisse entendre Henri Krazucki suivait ces événements puisque c'est lui personnellement qu'il m'avait demandé d'écrire pour la Vie Ouvrière un article sur Vitry aux cotés d'un dossier de J. Claude Poitou!

La grille de lecture partisane des auteurs est au fond pas très originale, elle s'aligne sur les commentaires de l'époque en falsifiant les évènements tout particulièrement en ignorant délibérément les causes véritables, en faisant témoigner exclusivement des "témoins" critiques afin d'alimenter un arrière plan que l'on réduit dans le meilleur des cas à un problème de communication du PCF.

(…) L'interprétation partisane et politicienne du dossier est également scandaleuse pour d'autres raisons! Elle fait référence aux thèses racistes du Front National laissant entendre une proximité de positionnement avec le PCF! Toutefois ce constat étant tout de même osée, les auteurs semblent adhérer à ce que fut quelques semaines plus tard un commentaire du journal "Le Monde" rédigé ainsi : " le PCF posait mal de bonnes questions"

C'est sans doute pourquoi on parle d'une « connerie » et cela à plusieurs reprises dans ce singulier dossier. Ce qui est extraordinaire c'est qu'on évoque pour cela le témoignage de syndicalistes de la Seine St Denis en ignorant ceux qui pourrait apporter un témoignage pertinent : les militants CGT du Val de Marne et de Vitry. Ces derniers, dont certains furent témoins sont en activité, voisins puisque travaillant dans le même immeuble confédéral que "Mémoires vives" , mais on a pas juger utile de leur donner la parole. Comme c'est étrange!

Enfin ce qui est particulièrement choquant c'est que le dossier fait complètement silence sur la bataille des foyers de résidents et sur leur grève victorieuse dans laquelle fut totalement impliqué la CGT 94 et ses Unions locales, et cela fort du soutien du PCF et des élus communistes contre les marchands de sommeil de l'ADEF et de la SONCOTRA ces satellites du patronat de la métallurgie et du bâtiment dont curieusement aucun des responsables de l'immigration qui sont évoqués dans l'article ne font la moindre allusion. !

Cette situation dans le Val de Marne contrastait tout particulièrement avec le département voisin de la Seine St Denis ou la lutte des foyers était animé principalement par une coordination de militants maoïstes !

(…) Pourquoi ne pas faire valoir que le 10 janvier 1981 à l'initiative de la CGT et du PCF eu lieu une grande manifestation à Vitry contre les provocations du pouvoir, des élus réactionnaires et de l'officine patronale qu'était l'ADEF. Ce jour là, vous auriez du rappeler comment les Maliens expulsés de St Maur étaient tous fraternellement à nos côtés pour crier ensemble « Français immigrés, même patron, même combat ».

(…) Au fond qu'est ce qui était essentiel et qu'est ce qui devrait l'être pour l'histoire de la CGT. Les amalgames oiseux, les interprétations fielleuses, les sous entendus, les contre vérités utilisés autour de l'utilisation d'une pelleteuse dans des locaux insalubres et dangereux qui de surcroit devaient être reconvertis ou la formidable bataille des résidents des foyers et leur victoire?

Le choix fait par ce dossier et ses auteurs est de ce point de vue éclairant ».

Le 13 juin 2013, Joël Biard envoie à Jean-Pierre Page le courrier suivant (extraits).

« Je suis totalement d'accord avec le contenu et la nature des articles traités dans ce « Mémoires Vives», comme dans les autres. Car a contrario d'une conception dirigiste, c'est une démarche démocratique dans la vie et l'activité de notre Institut régional d'histoire sociale qui prévaut.

Le bureau de notre association est parfaitement au courant et il est tenu informé préalablement du choix et du contenu des articles avant leur parution.

Je tiens personnellement et profondément à la démocratie, au partage des tâches et des responsabilités. L'expérience syndicale me l'a appris, c'est un gage d'efficacité et de responsabilisation, de fraternité entre les militants de notre association.

Cette démocratie en actes nous conduit naturellement à être ouverts aux débats, à la confrontation d'idées à partir de notre revue et de nos initiatives. Si nous avons des valeurs de classe à faire vivre dans la réalité d'aujourd'hui, nous n'avons aucune certitude dogmatique figée dans le marbre du passé. Débats oui, procès non. Nous ne l'accepterons de personne. Notre mouvement ouvrier en a trop souffert. Nous sommes fiers de notre passé syndical, social, politique avec ses ombres et ses lumières. La critique, l'autocritique ne peuvent uniquement regarder les lumières et oublier les ombres. Respecter l'histoire, c'est bien en montrer les différents aspects, car altérer les ombres peut handicaper lourdement notre recherche d'alternatives crédibles au capitalisme. Le passé n'apporte pas de réponse. La connaissance du passé, donc des processus contradictoires de classes, est utile et nécessaire pour se situer dans le présent et construire ces alternatives.

Je prends acte du fait que tu ne récuses pas le dossier, qu'il mérite donc d'être traité, mais que tu en contestes le contenu.

Le choix que tu opères dans ton courrier est celui d'un procès politique, d'un faux procès sans preuves. La méthode consiste à noyer dans une série d'amalgames le rappel de tes titres et responsabilités syndicales, le mélange des situations et des parutions, l'évocation de dirigeants nationaux CGT comme Henri Krasucki et Georges Séguy. Ce procédé est bien connu pour « noyer le poisson » mais n'apporte aucune preuve, aucune réponse sur le déroulement des faits le 24 décembre 1980 (…) Je trouve méprisant et petit d'opposer la situation dans le Val-de-Marne et celle de la Seine-Saint-Denis à propos de la lutte des foyers. Loin de moi l'idée de nier qu'il y avait des maoïstes, comme des gauchistes et des communistes dans cette lutte. Mais dans la Seine-Saint-Denis, c'est avec la CGT, l'Union Départementale, les camarades, Jean Saliba, Jean Bellanger, Galvao Diamentino, responsables de l'immigration dans le département, que fut animée et dirigée la lutte dans les foyers. Sans cette action et solidarité de la CGT 93, il n'y aurait pas eu de succès des résidents. Outre l'insinuation, pratiquerais-tu l'omission, voire le mensonge ? Dans ta lettre, tu dis : « C'est sans doute pourquoi on parle d'une connerie, et cela à plusieurs reprises dans ce singulier dossier ». Relis-le, car aucun des auteurs de cet article n'emploie ce terme. Les diverses insinuations employées, les accusations sans fondement, les procès d'intention multiples ne changent rien. Tu n'apportes aucun élément nouveau, aucune argumentation contradictoire sur les faits. Ta propension à donner des « leçons de classe » ne changera rien dans notre travail de recherche sur notre passé, sur l'histoire sociale et syndicale à partir des faits et des références historiques. Aurais-tu quelque chose à redouter de cette rcherche ? »

« Mémoires Vives » a interrogé Marcel Zaidner, qui avait été mis en cause en 2010 par Jean-Pierre Page et Guy Poussy dans des courriers adressés à Laurence Cohen, secrétaire fédérale du PCF 94 à l'époque, à propos d'une exposition sur le Parti Communiste dans le Val-de-Marne. Voici sa réponse.

« Je pense qu'il n'est pas utile, en cette période où la droite et l'extrême-droite utilisent le thème de l'immigration pour des campagnes de stigmatisation des étrangers, de nourrir une polémique trop vive sur un événement vieux de plus de trente ans. Certes, il fait partie de l'histoire et doit être traité avec objectivité à partir de témoignages, mais aussi de documents.
Je ne suis pas à même de répondre aux questions précises que tu poses, militant à l'époque en province. Par contre, ayant examiné les documents dans les archives de la Fédération pour l'exposition où figurait un panneau sur l'immigration, il était indispensable d'y faire figurer ce moment. J'ai donné mon opinion à Guy Poussy et J.P Page. L'exposition comme l'article de votre revue donnent à voir de façon équilibrée ces événements.
Je m'élève fermement contre l'exploitation de cet événement pour accuser le Parti Communiste de racisme et d'attitude hostile envers les travailleurs immigrés. Notre solidarité envers eux a toujours été totale, comme la suite l'a montré. Les rapports ont été et sont restés bons avec les travailleurs maliens du foyer et une cellule du Parti a été constituée et existe toujours.
La question posée est la riposte apportée à l'époque au coup de force inacceptable du maire de Saint-Maur avec les propriétaires du foyer et sans doute la préfecture s'est trompée de cible et a été pendant une longue période préjudiciable à l'image de notre Parti. En effet, le responsable de ce déménagement nocturne sans concertation pour se débarrasser d'une population» indésirable «, c'était le Maire de Saint-Maur. L'utilisation sans violence d'une pelleteuse, et non pas de bulldozers, a été un acte inopportun, il faut savoir l'admettre ».

Voici la contribution de Jacques Aubert, président de l'IHS du Val-de-Marne et membre du Conseil d'Administration de l'IHS CGT d'Ile-de-France. Nous la publions in extenso.

« Plus de trente ans après, le « Bulldozer de Vitry » continue de faire du bruit. Qu'importe qu'il ait ou non existé. Le rouleau compresseur médiatique est passé par là et le bulldozer est entré dans l'histoire et avec lui l'idée qu'au pire, les communistes s'étaient livrés à un acte raciste, qu'au mieux ils avaient fait une « connerie ».
À la lecture de « Mémoires Vives », des camarades du Val-de-Marne, acteurs de cet événement, se sont sentis « agressés », preuve s'il en était besoin qu'on touche là un point encore sensible. Il ne s'agit pas pour moi ici de dire « la vérité », qu'au demeurant je ne connais toujours pas, mais de tenter de faire comprendre comment les camarades acteurs de l'événement l'ont vécu, l'interprètent aujourd'hui, et pourquoi tren-te ans après, cela reste un sujet controversé.
Sur la responsabilité politique de la droite dans la gestion de l'immigration, comme dans l'opération médiatique tendant à discréditer le PCF, l'article de « Mémoires vives » en donne un aperçu suffisant sans qu'il soit nécessaire d'y revenir.
Là où ça « coince », c'est que l'article s'interroge sur la responsabilité de ceux qui auraient organisé la dégradation du foyer et de fait auraient commis une erreur qui a permis le déchaînement médiatique qui s'en est suivi.
Hormis les camarades présents ce jour-là, ceux avec qui j'ai pu échanger défendent l'idée que rien ne s'est passé, ou en tout cas pas ce qui a été rapporté par la presse et la droite.
D'après les acteurs, c'est suite au rendez-vous du Maire de Vitry avec le directeur de l'ADEF qui n'avait rien donné, puis à la rencontre du Maire avec les travailleurs maliens, que le 24 décembre au soir, la section locale du PCF (apparemment avec l'aval de la Fédération) décide de tenter un coup médiatique consistant à affréter un car et en accord avec les Maliens présents dans le foyer, de se rendre avec eux à la Préfecture du Val-de-Marne et si possible de l'occuper, d'y passer le réveillon de Noël et d'exiger un relogement décent pour ces travailleurs. Ce relogement ne pouvant en aucun cas se faire à Vitry, puisque le foyer, encore en travaux, avait été déclaré inhabitable la veille par le Maire, que l'eau, le gaz, l'électricité avait été coupés, toutes choses sensées rendre difficile une reconduite par la Préfecture des Maliens à Vitry. Que, partant de là, des camarades aient voulu en rajouter en cassant l'escalier extérieur ou plus, c'est possible, mais aucun témoin ne le mentionne expressément.
Donc, à en croire les camarades, et même si des dégradations ont eu lieu, à aucun moment il ne se serait agi de chasser les Maliens, mais bien au contraire d'agir avec eux pour qu'ils obtiennent un relogement décent.
Arrivé à ce point de l'action, il semble qu'une cinquantaine de Maliens aient accepté de monter dans le car pour se rendre à la Préfecture. C'est alors qu'un dignitaire religieux de la communauté malienne, sorti d'on ne sait où, serait intervenu pour les en dissuader. Après une longue discussion, les Maliens auraient décidé d'annuler leur participation, rendant l'opération impossible. Le lendemain, les medias devaient se précipiter sur les lieux et filmer un foyer délabré encombré de gravats et permettre ainsi que se déclenche l'opération médiatique que l'on sait.
Pour les camarades acteurs de cette histoire, ce n'est pas tant le déchainement médiatique de la droite qui fait mal, que le jugement des camarades qui, aujourd'hui, leur reprochent de s'être trompés et d'avoir nui à l'image du PCF, alors même qu'ils croyaient, et restent aujourd'hui encore convaincus, d'avoir mené une action juste.
Ainsi, malgré les démentis, malgré la manifestation de soutien du 10 janvier 1981 à laquelle la CGT s'était associée, le PCF ne réussira pas à s'opposer à la campagne de dénigrement dont il est victime. À tort ou à raison, l'histoire tiendra pour acquis que ce jour-là des militants communistes s'en sont pris à des travailleurs immigrés.
Des camarades viendront même expliquer que tout ceci est le résultat de la faiblesse idéologique du PCF, face aux mutations de la classe ouvrière, à la colonisation, etc.
À l'inverse, d'autres voudront voir dans cet événement une prémonition idéologique, où la direction du PCF aurait entrevu les risques d'un sous-prolétariat et du communautarisme et aurait tenté d'y répondre. Mais pour les acteurs, ces analyses n'ont aucune légitimité puisqu'elles s'appuient sur une vérité qu'ils contestent.
C'est dans cette même logique que ces camarades ont réagi à l'article de « Mémoires Vives ». Preuve que la question mérite d'être traitée et que pas plus l'article de « Mémoires Vives » ni ma modeste contribution ne closent le débat ».

À lire et relire !

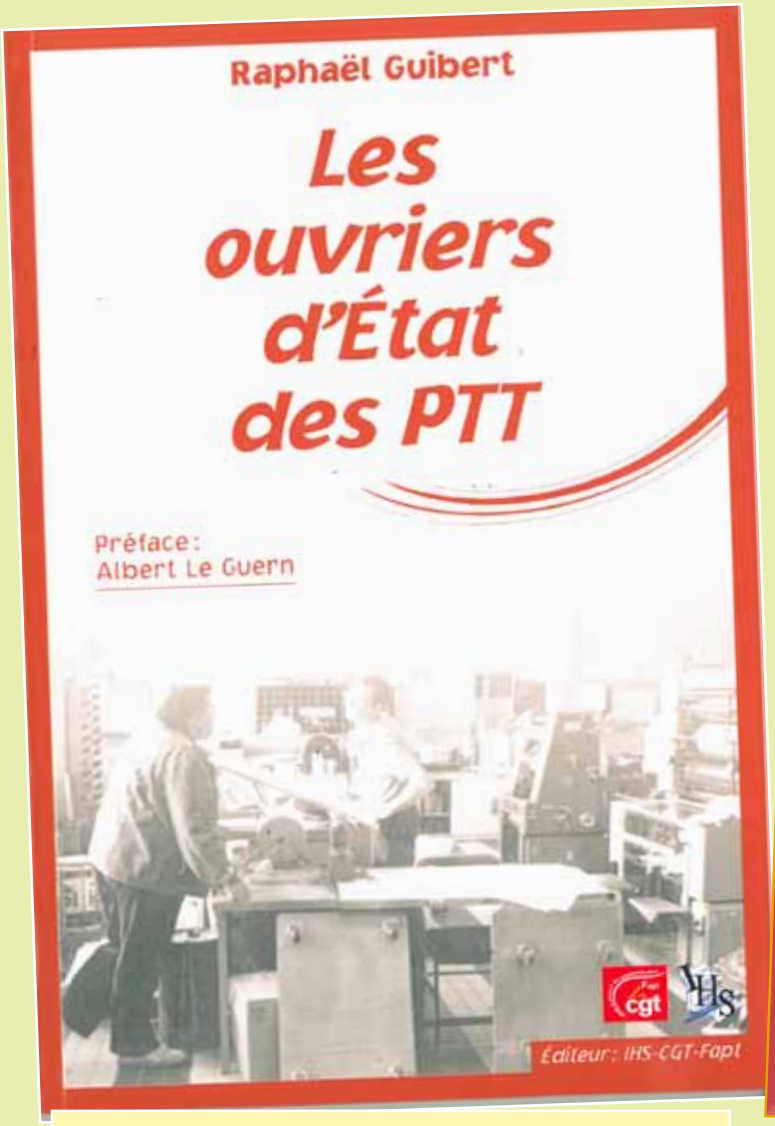

15 euros - À commander à l'IHS CGT FAPT
Mail : urif.cgt.fapt@orange.fr

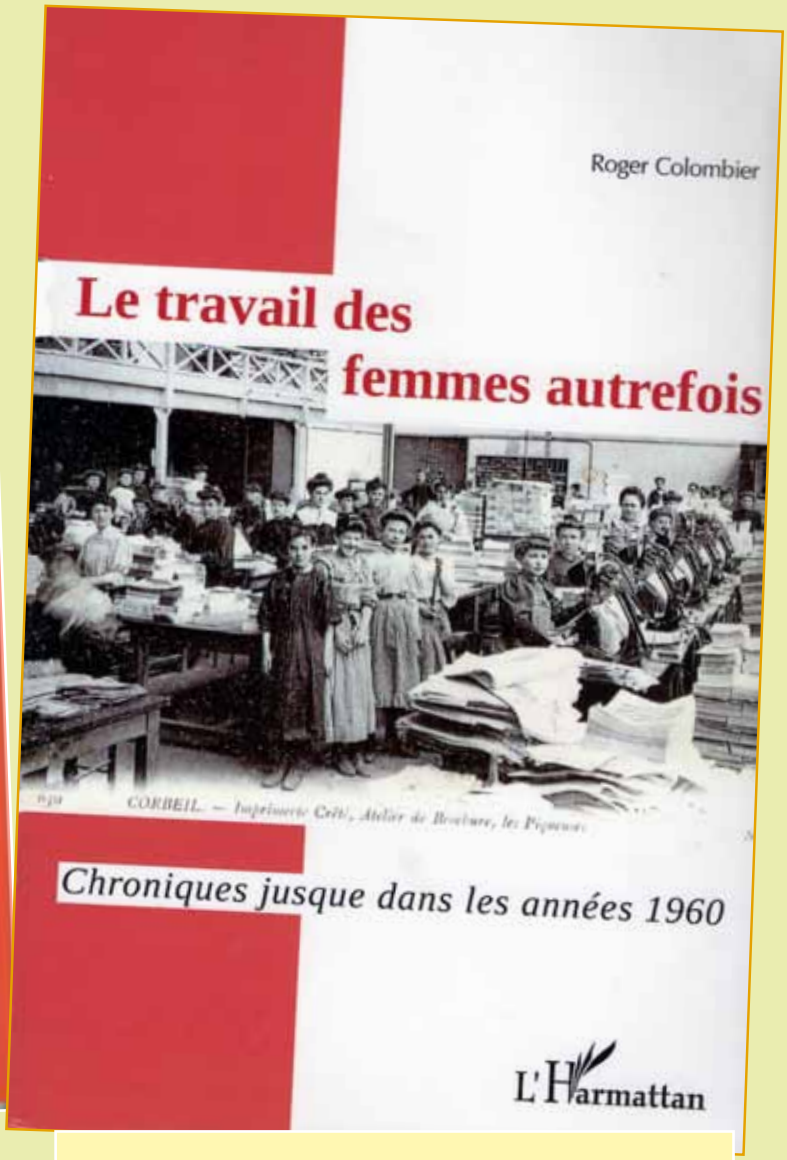

254 pages - 24,70 € - juin 2012
http://www.editions-harmattan.fr/

À lire pour la rentrée

On peut se procurer cet ouvrage en écrivant à
« **Le Geai Bleu Éditions, 166 Avenue de Bretagne 59 000 Lille** »
ou en allant à la **Librairie Jonas, 14 rue de la Maison Blanche 75 013 Paris.**
Le prix est de 20 euros.

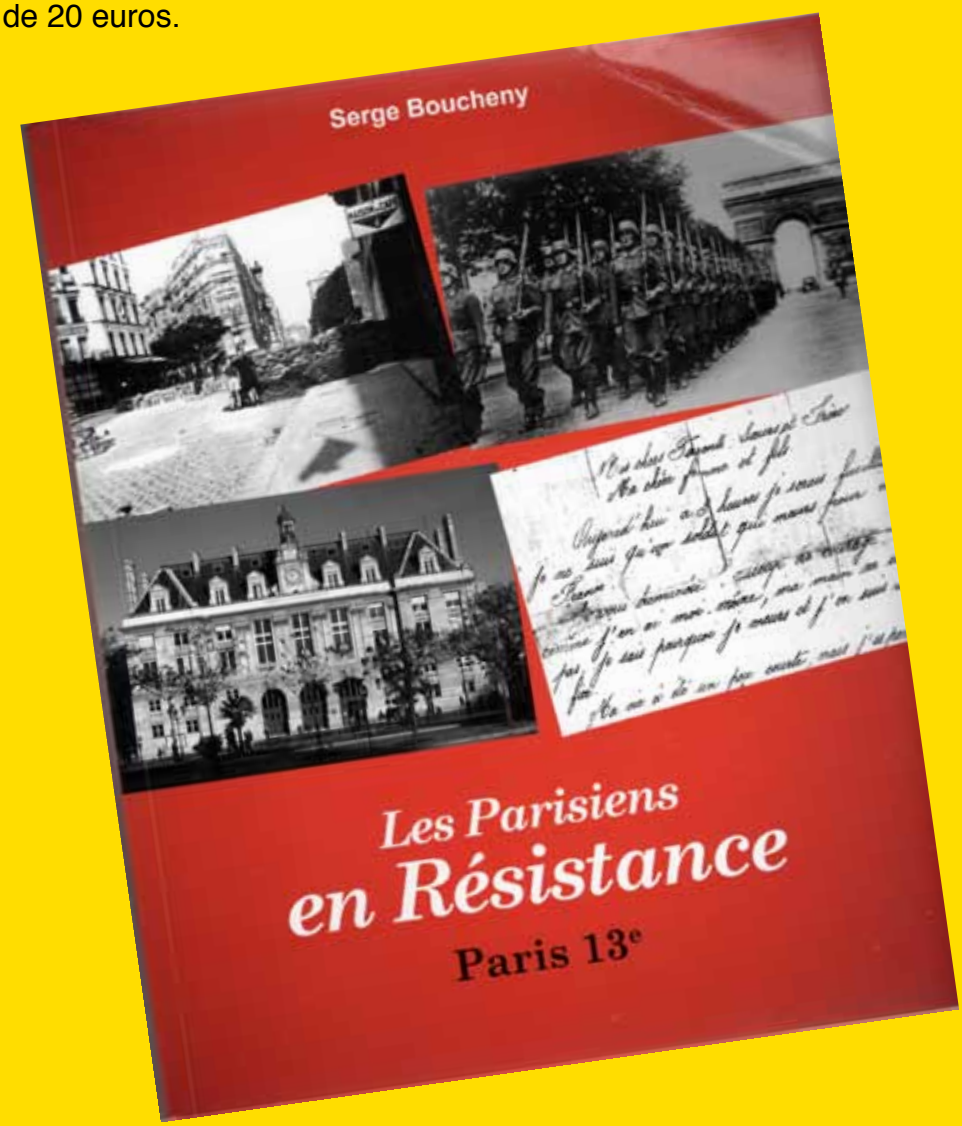

Bulletin d'abonnement à Mémoires Vives

Les adhésions à l'IHS CGT Île-de-France ne sont pas individuelles. Elles se font par organisation : UD, UL, organismes professionnels, autres IHS. Il est cependant possible de souscrire un abonnement individuel à « Mémoires Vives », de manière à permettre sa lecture par des personnes ne faisant pas partie des organisations précitées.

Nom - Prénom .....

Adresse email .....

Adresse .....

Code postal .....

Ville .....

(4 numéros par an 10 Euros) chèque à renvoyer : IRHS CGT Île de France case 455 - 263 rue de Paris 93514 Montreuil cedex